



# **ECHOS MUNICIPAUX SARRALTROFF 2019**



*Les enfants se sont bien divertis grâce aux activités sportives organisées par l'usep (union sportive de l'enseignement du premier degré)*

---



*Circuit pédagogique à travers la station d'épuration ; les enfants découvrent toutes les étapes du traitement des eaux usées*



## Les vœux du Maire

L'environnement est l'un des sujets d'inquiétude de notre époque.

En France, en 2019, nous avons connu deux grands incendies hors normes avec le 15 avril, l'embrasement de la cathédrale Notre Dame de Paris, et le 26 septembre, l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen (usine de produits chimiques) avec un épais nuage de fumée noire long de plus de 20 kilomètres. L'accident a également eu des conséquences économiques (agriculteurs en arrêt de production et problèmes sanitaires et environnementaux).

Depuis cet automne, la région côtière du sud-est de la France a subi des inondations à répétition avec des dégâts très importants, surtout dans les secteurs urbanisés. Ceci nous prouve que le réchauffement du climat nous expose de plus en plus à ce genre de catastrophes.

Le renouvellement du Parlement Européen a confirmé une forte poussée des écologistes, contrairement à ce que l'on observait il y a quelques années, les citoyens sont aujourd'hui convaincus de l'urgence climatique et des questions environnementales en général. L'urgence est là, c'est indéniable...

Les scientifiques sont unanimes pour dire qu'au dessus de 2°C de réchauffement moyen, nous rentrons dans un cycle de dérèglement climatique dont nous ne maîtrisons plus les conséquences.

Les collectivités ont un rôle particulièrement important à jouer pour réussir la transition énergétique, les énergies renouvelables progressent et la conscience des populations aussi.

Mais les énergies fossiles font de la résistance, accélérer le mouvement est devenu urgent !

Dans nos forêts communales nous subissons aussi les conséquences du réchauffement climatique. En raison des étés caniculaires de 2018 et 2019, le hêtre vit mal les épisodes à répétition de chaleur et de sécheresse et il dépérit. Les forêts du Kastelwald, vers Hilbesheim, et du Sarrewald, du côté de Sarrebourg, sont les plus touchées. Une récolte normale annuelle s'élève à 1300 m<sup>3</sup> de différentes essences d'arbres, et là, on compte plus de 2800 m<sup>3</sup> uniquement en hêtre pour les coupes de cet hiver. Ce volume représente au moins 4 années de récoltes de hêtre. Cette situation plombe la capacité d'auto régénération de la forêt. Il va falloir mettre en place un plan de repeuplement avec un mélange d'espèces qui convient mieux au plateau calcaire, sous sols de nos forêts.

Après toutes ces constatations, à qui la faute ? La Nature devient-elle folle ou est-ce l'Homme qui la rend ainsi ?

La réponse à cette question se trouve en chacun et chacune d'entre nous. Et si nous mettons toutes ces réponses bout à bout, nous arriverons à recréer cette chaîne du "bien vivre" général et de la solidarité et de l'optimisme dont nous avons tant besoin.

Ce bulletin communal 2019 sortira fin janvier 2020... Il est encore temps, pour moi, de vous présenter tous mes meilleurs vœux pour cette Nouvelle Année qui débute.

# Le mot du Maire

Les maires ruraux sont attachés à leur commune. La priorité de nos habitants reste le bien-vivre. Aussi, nous nous efforçons chaque jour d'entretenir nos voiries, nos trottoirs, nos écoles, le service périscolaire et de rendre belle notre commune pour le bien-être de nos administrés.

## Les travaux réalisés en 2019 :



Lotissement des Perdrix (Impasse de la Chapelle) : voirie définitive et pose des enrobés



Lotissement des Prunelles : réalisation de 12 parcelles à bâtir

au lotissement des Perdrix (Impasse de la Chapelle) : voirie définitive et pose des enrobés,

à la Salle des Fêtes : réhabilitation de l'escalier de l'entrée et peinture du bar,

au lotissement des Prunelles : réalisation de 12 parcelles à bâtir, les réseaux secs et la voirie provisoire sont en place. La commercialisation des parcelles est d'actualité et les pre-

mières ventes débuteront au mois de février.

Achat d'un véhicule utilitaire et d'une remorque pour les services techniques.

Nous sommes à la fin du mandat en cours puisque les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020.

## Nos projets 2020 - 2021 :

Réaménagement du Centre du village avec la création d'un parking de 26 places à l'endroit de l'ancien Café Grosse,

Réfection de la Place de l'Eglise et de la Place de la Mairie,

Création d'un arrêt de bus sécurisé devant le périscolaire,

Remplacement de la conduite d'eau dans la Rue de la Forêt et la Rue des Faisans,

Acquisition de la ferme Limon Constant (Rue de l'Eglise) : avec cet achat, nous pourrions réaliser la liaison entre la Rue du Cimetière et la Rue de l'Eglise et désengorger ainsi la place de l'église et les écoles.

Nous avons un projet de créer un nouveau bâtiment pour accueillir le périscolaire, un avant projet est actuellement en cours pour voir si cela est réalisable financièrement. Avec les subventions de la CAF et de la DETR (Etat), la charge financière de la commune devrait être supportable. Cette construction répond à la demande de la population, en proposant un accueil périscolaire avec un service de restauration adapté aux enfants de moins de 6 ans, pour améliorer la qualité de l'accueil actuel offert aux enfants fréquentant le RPI de Sarraltroff - Bettborn - Oberstinzel. Ce bâtiment servira également aux activités extrascolaires comme des mercredis récréatifs et les centres aérés organisés durant les vacances.

Ce sont là, les réalisations les plus importantes, il reste toujours des travaux de voirie dans diverses rues à réaliser.

Je tiens à remercier très sincèrement le conseil municipal, monsieur le Curé, le personnel enseignant, le personnel communal qui œuvrent au quotidien pour que le cadre de vie soit des plus agréables et que les services mis à la disposition des habitants de notre commune soient toujours plus adaptés, je remercie les bénévoles qui s'impliquent dans les associations pour enrichir jour après jour l'harmonie de notre village.

Je n'oublie pas d'y associer nos entreprises et commerçants qui participent chaque jour également à l'attractivité de notre commune.

Que chaque personne qui œuvre pour le bien de notre village soit chaleureusement remerciée.



*A la Salle des Fêtes : mise en peinture du bar*

*A la Salle des Fêtes : réhabilitation de l'escalier de l'entrée*



*Achat d'un véhicule utilitaire et d'une remorque pour les services techniques*

*Christine Herzog et Bernard Simon en mairie de Sarraltroff pour signer la convention Amiter*



## Fonctionnement

### BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

Année 2019

#### LES DEPENSES

CHAPITRES M 14	B.P. 2018 Rappel Prévisions	C.A. 2018 Rappel Résultats	B.P. 2019 Votes Prévisions
<b>FONCTIONNEMENT : Dépenses</b>	<b>1 168 619,74 €</b>	<b>459 876,88 €</b>	<b>819 752,00 €</b>
011 – Charges à caractère général	125 000,00 €	120 058,57 €	126 100,00 €
012 – Charges de personnel	191 500,00 €	196 674,98 €	202 600,00 €
65 – Autres charges courantes	38 175,00 €	31 353,00 €	35 300,00 €
66 – Charges financières	4 200,00 €	4 178,33 €	3 600,00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
68 -- Dotations aux amortissements	5 000,00 €	- €	- €
022 -- Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	- €	- €	40 000,00 €
023 – Virement Section d'investissements	695 132,74 €	- €	302 540,00 €
014 – Atténuation de produits	107 612,00 €	107 612,00 €	107 612,00 €

#### LES RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 2018 Rappel Prévisions	C.A. 2018 Rappel Résultats	B.P. 2019 Votes Prévisions
<b>FONCTIONNEMENT : Recettes</b>	<b>1 168 619,74 €</b>	<b>681 663,04 €</b>	<b>819 752,00 €</b>
70 – Produits Domaine et Ventes	39 400,00 €	69 683,68 €	51 300,00 €
73 – Impôts et Taxes	378 013,00 €	383 814,00 €	388 314,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	98 400,00 €	103 865,89 €	98 234,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	109 000,00 €	109 820,00 €	59 820,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC CES	7 000,00 €	10 293,08 €	10 000,00 €
76 – Produits financiers divers	- €	- €	- €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	4 613,28 €	4 186,39 €	8 558,50 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	532 193,46 €	- €	203 525,50 €

### *Les anniversaires de l'année*

Nous souhaitons un heureux anniversaire à :

**Pour les 90 ans de :**

M. UNTEREINER Albert (né le 22/08/1929)

**Pour les 85 ans de :**

Mme GASSMANN Georgette née FRIANT  
née le 25/03/1934)

Mme SCHAMM Marguerite née CHRIST  
(née le 07/04/1934)

Mme KERN Odette née SCHEFFER  
(née le 06/06/1934)

Mme STRICHER Jacqueline née KARLESKIND  
(née le 09/12/1934)

M. ROOS Théophile (né le 05/02/1934) et  
Mme ROOS Cécile née HERINGER  
(née le 07/12/1934)

## Investissement

COMMUNE DE SARRALTROFF					
PREVISION DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2019					
OPERATIONS ET PROGRAMMES DE TRAVAUX	Article DEP	TRAVAUX TTC	Article REC	RECETTES - SUBV.	PART COMMUNE
11 - Mairie	21311	8 200,00 €	/	- €	8 200,00 €
12 - Eglise	2111	3 000,00 €	/	- €	3 000,00 €
12 - Eglise (peintures)	2316	- €	/	- €	- €
13 - Ecole Maternelle (DIVERS)	21312	- €	CD57 + SsPref	- €	- €
14 - Ecole Primaire	21312	8 000,00 €	/	- €	8 000,00 €
14 - Ecole Primaire (périscolaire)	2188	- €	/	- €	- €
17 - Eclairage Public et Décorations de Noël	21534	10 000,00 €	/	- €	10 000,00 €
18 - Poteaux d'Incendie	2315	- €	/	- €	- €
19 - Trav. Connexes + PLU	232	- €	/	- €	- €
20 - Acquisition de Matériel et Mobilier et Divers	20... + 21B.	22 500,00 €	/	- €	22 500,00 €
21 - Voirie dans Diverses Rues (R Rebberg + R Fénétrange)	2112	- €	/	- €	- €
22 - Acquisition de Terrains	2111	- €	/	- €	- €
23 - Voirie dans Diverses Rues (Voies Diverses)	2315	163 000,00 €	/	- €	163 000,00 €
26 - Aire de Jeux - Zone de Loisirs	2313	- €	/	- €	- €
28 - Stade Municipal	2315	- €	/	- €	- €
29 - Salle des Fêtes	2313	15 000,00 €	/	- €	- €
33 - Equipement Sécurité Routière (Ecole R Hilbesheim + Cote)	2152	- €	/	- €	- €
35 - Etude et Travaux Hydr. Breuil	2315	- €	/	- €	- €
36 - Logiciels Informatique (Mairie+Périscolaire)	2051	3 100,00 €	/	- €	3 100,00 €
37 - Aménagement Centre Village	2315	387 000,00 €	CD57 + DETR	130 000,00 €	257 000,00 €
39 - Logements Communaux (école maternelle)	2131B	- €	/	- €	- €
40 - Accessibilité Batiments Divers	2131B	- €	/	- €	- €
41 - Lotissements Avances	27634B	- €	/	- €	- €
OPFI - Restes à Réaliser N-1	23 --	- €	/	- €	- €
OPFI - Excédent d'investissement reporté	-- 001 --		-- 001 --		- €
OPFI - Remboursement CAPITAL D'EMPRUNT + Encaiss. Emprunt	1641	22 600,00 €	1641	100 000,00 €	-77 400,00 €
OPFI - Encaissement du FC TVA	/	- €	10222	55 000,00 €	-55 000,00 €
OPFI - Encaissement des Taxes Aménagement (Permis Construire)	/	- €	10226	6 960,00 €	-6 960,00 €
OPFI - 040 - Opérations Patrimoniales	20422	- €	2031	47 900,00 €	-47 900,00 €
OPFI - 021 - Virement de la Section de Fonctionnement	/	- €	-- 021 --	302 540,00 €	-302 540,00 €
OPFI - Excédents de Fonctionnement Capitalisés	1068	- €	1068	- €	- €
OPFI - Produits de cession	/	- €	-- 024 --	- €	- €
<b>TOTAL dép</b>		<b>642 400,00 €</b>	<b>TOTAL rec</b>	<b>642 400,00 €</b>	

## Album souvenir



La cérémonie officielle de remise des casques marque symboliquement la fin de la formation initiale des jeunes sapeurs pompiers

Nous remercions les personnes qui ont participé à la réalisation du bulletin communal : M. COLLIN Jean-Marie, M. KUGLER Bertrand qui nous ont transmis des photos et des textes qui illustrent le bulletin communal.

# Etat civil 2019

(Arrêté au 31 décembre 2019)



## Naissances

RABOT Lysons née le 06/01/2019  
HURGARGOWITSCH Maria  
FLIELLER Amaury né le 30/01/2019  
LEBLANC Alexis né le 22/3/2019  
RENAUX Amélie née le 6/4/2019  
BLASQUEZ PATTEE Naéva  
CREUSOT Julie née le 29/12/2019



## Mariages

Michael LEBLANC  
et  
Charlene KOESSLER  
le 27 avril 2019  
René PEIFFER  
et  
Marie Nicole ROTH  
le 22 juillet 2019



## Décès

Yvonne VAGOST veuve SCHWINDE le 12 avril 2019  
Gabriel CHRIST le 30 juin 2019  
Sandra MAIRE le 9 septembre 2019  
André MEYER le 30 septembre 2019  
Adèle ROOS veuve KARLESKIND le 27 décembre 2019

## Nettoyage Nature

Le 30 mars 2019, une quarantaine de bénévoles se sont retrouvés devant la salle des fêtes afin de procéder à une opération de nettoyage sur la commune de Sarraltroff. Munis de gants, de sacs-poubelles, de pinces à main, ils ont arpenté les rives de la Sarre, les chemins ainsi que les forêts de la commune, à la recherche du moindre débris.

À leur retour en fin de matinée, les participants ont dressé deux constats : les chemins de passage sur la commune et la forêt ne sont pas épargnés par les incivilités, et l'on trouve toujours autant de verres en tous genres, de bouteilles ou canettes, des déchets ou restes de repas dans leur emballage... Des décharges sauvages de plus en plus fréquentes et étendues (machines à laver, téléviseurs, etc.) ont aussi été constatées. À noter que la législation s'est durcie concernant les dépôts sauvages sur la voie publique et l'amende peut être lourde en cas d'infraction.

À l'issue de cette matinée de collecte qui s'est déroulée dans la convivialité et la bonne humeur, les membres ont partagé un barbecue offert par la commune et le propriétaire de la chasse du lot n 2, Nicolas Didier.

Lors de cette opération de nettoyage, environ 2 tonnes de déchets ont été ramassées manuellement et enlevées par les ouvriers communaux avec la remorque et le tracteur.

Le Maire, les adjoints et les membres du Conseil Municipal remercient tous les bénévoles qui ont œuvré pour cette journée aussi bien ceux qui ont ramassé les déchets que ceux qui ont préparé la salle et le repas de midi ainsi que ceux qui ont offert le repas.





# Fêtes et cérémonies

## Période septembre 2019 - octobre 2020

DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISATEURS
28 et 29 septembre 2019	Fête Patronale	Sports Réunis
6 octobre 2019	Repas	Club de l'Amitié
11 octobre 2019	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles
26 octobre 2019	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
1 <sup>er</sup> novembre 2019	Quête du Souvenir Français	Souvenir Français
8 novembre 2019	Conseil d'Ecole RPI	Groupe Scolaire
10 novembre 2019	Vente des Calendriers	Amicale des Sapeurs Pompiers
11 novembre 2019	Armistice 1918 à Mittersheim	UNC Anciens Combattants
14 novembre 2019	Concours de Belote	Club de l'Amitié
22 novembre 2019	Assemblée Générale	Arboriculteurs
30 novembre 2019	Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
6 décembre 2019	Visite de Saint Nicolas dans les Ecoles	Groupe Scolaire
13 décembre 2019	Fête de Noël du Periscolaire	Periscolaire Culture Sports
15 décembre 2019	Fête de Noël du Club de l'Amitié	Club de l'Amitié
21 décembre 2019	Fête de Noël	Sports Réunis
4 janvier 2020	Repas des Chasseurs	Association de Chasse
11 janvier 2020	Marche des Rois Mages	Amicale des Sapeurs Pompiers
17 janvier 2020	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles
23 janvier 2020	Assemblée Générale	Club de l'Amitié
24 janvier 2020	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
25 janvier 2020	Repas des Chasseurs	Association de Chasse
7 février 2020	Assemblée Générale	Culture Sports Val de Sarre
20 février 2020	Loto	Club de l'Amitié
21 février 2020	Assemblée Générale	Amicale des Sapeurs Pompiers
13 mars 2020	Assemblée Générale	Souvenir Français
14 mars 2020	Nettoyage de la Salle	Commune et Associations
20 mars 2020	Conseil d'Ecole RPI	Groupe Scolaire
3 avril 2020	Collecte de Sang à OBERSTINZEL	Donneurs de Sang Bénévoles
5 avril 2020	Repas du 3 <sup>e</sup> Age	Commune
25 avril 2020	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
8 mai 2020	Victoire 1945 à FENETRANGE	UNC Anciens Combattants
23 mai 2020	Pizza Flamm à Domicile	Sports Réunis
5 juin 2020	Conseil d'Ecole RPI	Groupe Scolaire
6 juin 2020	Concours de Pétanque	Amicale des Sapeurs Pompiers
20 juin 2020	Fête de l'Ecole Elémentaire	Groupe Scolaire à Oberstinzel
25 juin 2020	Repas	Club de l'Amitié
19 juillet 2020	Brocante - Vide Grenier	Sports Réunis
26 et 27 septembre 2020	Fête Patronale	Sports Réunis
16 octobre 2020	Collecte de Sang à SARRALTROFF	Donneurs de Sang Bénévoles
24 octobre 2020	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs

# Le péricolaire



Les enfants après la représentation de leur spectacle.

Le rôle du péricolaire c'est de s'engager aux côtés des parents pour faciliter leur quotidien, mais aussi du personnel enseignant afin d'accompagner l'enfant tout au long de sa journée... sans oublier la place de l'élève lui-même au centre de toute cette agitation. S'aérer, bouger, partager, découvrir de nouvelles acti-

long de l'année aux enfants des écoles du RPI.

Durant leur année 2019, les enfants ont pu participer à une multitude d'activités, ils ont pu jouer seuls ou en coopération avec les copains, dessiner, peindre, modeler, rêver, imaginer... mais ils sont aussi partis à la

accentuer les valeurs du sport, du dépassement de soi, du développement moteur et respect d'autrui.

Dès le mois de novembre, l'équipe s'est attelée aux préparatifs de la traditionnelle Fête de Noël des lutins, qui s'est déroulée le vendredi 13 Décembre à la salle des fêtes et à l'école de SARRALTROFF. Cette soirée sur le thème « le péricolaire part en voyage dans l'espace » a accueilli l'association SIRUIS qui a fait rêver les enfants et les parents grâce à leur planisphère géant. Lors de cette soirée nous avons eu la chance d'avoir parmi nous, Arnaud d'ASTRONOGEEK qui a tenu des conférences et des échanges sur le thème de la soirée = les étoiles et l'espace. Les familles ont pu partager un moment convivial autour d'un repas servi dans le Hall de l'école. Le père Noël, a bien évidemment fait une apparition pour le plaisir des enfants sages, il a pu écouter leurs souhaits pour les cadeaux de Noël.

L'équipe vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Contact PERISCOLAIRE :

Par mail :

lutinsduvaldesarre@gmail.com

Par téléphone : 06.43.67.09.03



Les enfants sont partis à la conquête d'un sport, en compagnie de Damien intervenant du JUDO CLUB DE FENETRANGE

tivités ludiques, sportives et culturelles... C'est ce que l'équipe du péricolaire, composée de Mlle GENTEL Bérengère, accompagnée de ses deux animatrices Mme KARLESKIND Béatrice et Mlle MELAIS Estelle, essaient de proposer tout au

conquête d'un sport, en compagnie de Damien intervenant du JUDO CLUB DE FENETRANGE qui leur a donné goût à la pratique du Judo. En effet, la vingtaine d'enfants inscrits pour cette activité, a pu, grâce à cette discipline, dès le plus jeune âge,

# Culture et Sport Val de Sarre (CSVS)

La volonté de dynamiser le village ne s'est pas arrêtée car l'association est sur tous les fronts, 4 semaines d'accueils de loisirs, les mercredis récréatifs, la course à pied, la musique et la gym pour adulte. L'association vous accueille à bras ouverts pour participer aux activités qu'elle propose et ne demande qu'à s'agrandir encore avec de nouveaux adhérents ou de nouvelles activités. N'hésitez pas à nous contacter. Le président et le comité vous souhaitent une bonne année 2020.

## 1) La course à pied

Le club des « Foulées du Val de Sarre » emmené par Patrick ETIENNE compte désormais 14 membres pour cette 4<sup>ème</sup> saison qui démarre.

La saison 2018/2019 a vu le groupe participer à divers événements :

- 10 kms de SARREGUEMINES,
- Trail du Téléthon à DIEUZE,
- Le Téléthon à SARREBOURG
- les courses de STRASBOURG (10 kms et semi-marathon),
- le trail de DANNE-ET-4-VENTS (18 kms),
- la course nature de FERCO (12 kms),
- les trails de DABO (8 et 16 kms),
- les 10 kms de LANGATTE,
- le Running sous les étoiles à NIDERVILLER (12 kms),
- Sar'run à SARREBOURG (14,5 kms nature)



Parallèlement à ces courses, et toujours dans l'esprit de populariser les initiatives locales, les membres ont également usé leurs baskets sur les chemins des marches populaires organisées dans le Sarrebourgeois.

En dehors de ces escapades hors du territoire Sarraltroffois, on peut croiser sur la commune la joyeuse bande, les mardis et vendredis soir ainsi que le dimanche matin lors de leurs entraînements hebdomadaires.

Pour 2020 l'objectif principal sera le « Marathon et semi-marathon du Luxembourg » mi-juin. Cette course urbaine populaire, attirera pas moins de 17.000 coureurs et verra les participants fouler la capitale à la tombée du jour, devant des milliers de spectateurs positionnés dans les ruelles étroites de la Vieille Ville, en passant par la grande fête à la Place Guillaume, les parcs verdoyants paisibles du centre-ville, les petites fêtes populaires dans les quartiers résidentiels...

## 2) Le Fitness

L'activité reprise en 2018 par Laura ETIENNE a vu une

quinzaine de personnes régulières, se défouler les mercredis soir dans le préau de l'Ecole de SARRALTROFF.

## 3) Les mercredis récréatifs

Divertir la jeunesse locale par des actions ludiques créatives et culturelles dans l'intérêt général et la culture populaire ; tel est l'engagement des bénévoles de l'association : PARI REUSSI.

Les mercredis ont ouvert leurs portes pour les enfants de 6 à 12 ans issus de n'importe quelle commune, de 13h30 à 17h30 dans les locaux du périscolaire.

Depuis le début d'année la petite dizaine d'enfants fréquentant les mercredis ont participé à des activités manuelles (autour de la pomme de pin, de perle Hama, d'Halloween ou de Noël), divers jeux sportifs, mais aussi des sorties piscine ou cinéma à Sarrebourg. Le 27 novembre dernier ils ont eu la chance de s'initier aux gestes de premiers secours avec un intervenant de SENTINELLE FORMATION.

L'année scolaire s'est clôturée par une sortie au parc d'attraction de FRAISPERTUIS.

## 4) Centre aéré pour les 6/12ans

**En avril :** Aime ta Planète, chansons certificat de réussite sensi scientifique du ministère de la protection de la planète, 21 enfants sortie éolienne et visite du centre de traitement des eaux.

**En juillet :** thème Arthur et le Minimoys 24 enfants accrobranche, film

**En août :** thème art : 12 enfants. Chapelle, musée cinéma : Comme des bêtes II. Chaque jour un art balance toi art, sculptures, moai, bouddas, peintres et tableaux connus, réalisation à la manière de DE STILE, landart, recycl'art, quilling et string art, plastique fou, BD et cuisine.

### Thème cirque 24 enfants.

Pour l'année 2020 un accueil de loisirs pour les 6 – 14 ans sera organisé du mardi 14 avril au vendredi 17 avril sur le thème de « l'escape GAME ». L'accueil d'été s'articule de la même manière que l'année 2019 à savoir la deuxième semaine des vacances de juillet (13 au 17) et les deux dernières semaines d'août, avec un renouvellement de la semaine CIRQUE. Les inscriptions seront ouvertes à partir du 1<sup>er</sup> février 2020 pour l'accueil d'avril et du 1<sup>er</sup> mai pour les accueils d'été. Tarification dégressive possible, selon avis d'imposition.



Contact ASSOCIATION :

Par mail : [csvs57400@gmail.com](mailto:csvs57400@gmail.com)

Par téléphone : 06.48.67.09.03

Dés le  
1<sup>ER</sup>  
JANVIER  
2020

**TOUS les  
emballages en  
plastique  
se trient!**



Scannez-moi



Tous les **papiers**,  
emballages et briques en **carton**

+



Emballages en **métal**

+



Bouteilles et flacons  
en **plastique**

**NOUVEAUX** en +



Tous les autres emballages  
en **plastique**



Tous les petits emballages  
en **métal**

En vrac,  
non lavés,  
non emboîtés





## J'OPTIMISE LE TRI !

### NE PAS EMBOITER DEUX EMBALLAGES

Deux emballages de matières différentes, emboîtés l'un dans l'autre ne pourront pas être séparés.



### BIEN VIDER ET NE PAS LAVER LES BOITES ET LES BARQUETTES NE GASPILÉZ PAS D'EAU POUR RENDRE UN DÉCHET RECYCLABLE

Il suffit de bien les vider.



### ECRASER LES BOUTEILLES ET PLIER LES CARTONS

Les bouteilles en plastiques ou les carton(nette)s sont légers mais occupent beaucoup de place. En écrasant ou en pliant vos emballages vous pouvez gagner jusqu'à 30% d'espace dans votre bac.



### JETER VOS EMBALLAGES EN VRAC : PAS DE SAC DANS LE BAC DE TRI

*(Excepté dans certaines rues du centre-ville de Sarrebourg, qui sont collectées en sacs jaunes)*

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les trieurs du centre de tri n'ont pas le droit d'ouvrir des sacs plastiques. Ces sacs sont systématiquement écartés en refus de tri et renvoyés vers l'incinération.



## À JETER ? À RECYCLER ?

Pour tout savoir, téléchargez  
L'APPLI GUIDE DU TRI



+ d'infos : [www.pays-sarrebourg.fr](http://www.pays-sarrebourg.fr)

0800 807 018

GRATUIT depuis un poste fixe



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

CHEZ VOUS, TOUS  
LES EMBALLAGES  
SE TRIENT



## PÔLE DÉCHETS DU PAYS DE SARREBOURG

### HEURES D'OUVERTURE :

Lundi de 13h à 17h

Mardi à jeudi de 9h à 11h45 et de 13h à 17h

Vendredi de 9h à 11h45

Terrasses de la Sarre - 57400 SARREBOURG

☎ 0800 807 018 (GRATUIT depuis un poste fixe)

[www.pays-sarrebourg.fr](http://www.pays-sarrebourg.fr)

## VOS DEMARCHES AU PÔLE DECHETS

### BESOIN D'UN BAC SANITAIRE ?

Un bac sanitaire peut être alloué à une personne en perte d'autonomie portant des protections anatomiques, en contactant le Pôle Déchets au 0800.807.018 .

Un certificat médical devra être fourni afin d'établir une convention.

### DEMEMAGEMENT / EMMENAGEMENT

Pour tout changement d'adresse, vous devez impérativement **vous présenter au Pôle Déchets** avec un **justificatif de votre nouveau domicile et une pièce d'identité**.



Si vous quittez l'arrondissement de Sarrebourg, n'oubliez pas de nous ramener votre poubelle d'ordures ménagères (couvercle bordeaux ou rouge). Sans la poubelle, le contrat ne pourra être clôturé et la ou les factures resteront dues.

### CHANGEMENT DE SITUATION DU FOYER

Pour toute arrivée, départ, naissance ou décès au sein de votre foyer, contactez le Pôle Déchets au 0800.807.018 pour signaler votre changement de situation et pensez à en informer votre mairie.

## LE PÔLE DECHETS VOUS INFORME

### FORMATION COMPOSTAGE

Le Pôle Déchets vous accompagne dans la valorisation de vos déchets de cuisine et de jardin. Pour cela, d'Avril à Octobre, nous proposons une formation gratuite, ouverte à tous et la vente de composteurs à moindre coût. **La vente des composteurs s'adresse aux nouveaux habitants (déménagement effectué dans l'année) et s'effectue uniquement à l'issue de la formation.**

Inscription par mail à [pole-dechets@pays-sarrebourg.fr](mailto:pole-dechets@pays-sarrebourg.fr) et [m.maire@pays-sarrebourg.fr](mailto:m.maire@pays-sarrebourg.fr)

### DISTRIBUTION DES CALENDRIERS 2020

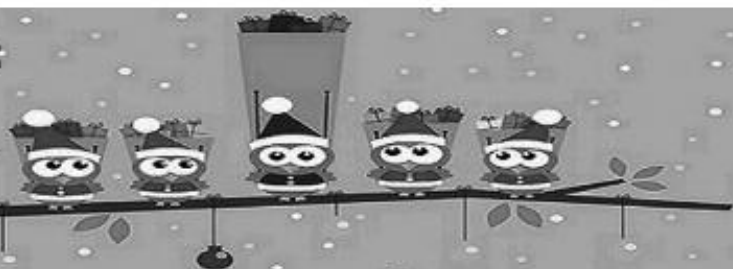
Les calendriers de collecte de l'année 2020 seront distribués par vos mairies directement dans vos boîtes aux lettres.

### HORAIRES D'HIVER DES DECHETERIES

Comme chaque année, en période hivernale, les déchèteries adaptent leurs horaires :

**Du 1er Novembre 2019 au 29 Février 2020 - Fermeture des déchèteries à 17h au lieu de 18h.**

Le Pôle Déchets vous souhaite  
une bonne année 2020



# Les délibérations du conseil municipal

**LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018**

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Dannenberger Clément, Mazerand Régis, Bailly Vincent, Paul Vary, Albert Frédéric, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,  
**DATE DE LA CONVOCATION** : 27/11/2018

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve BIRKEL

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Noblé Sébastien, Roth Marie-Thérèse

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Au Lotissement LES PRUNELLES : les fouilles archéologiques ont été réalisées au début du mois de novembre. Aucune découverte n'a été faite par les services de l'INRAP de Nancy. Le compte rendu officiel des fouilles sera transmis en mairie dans les prochaines semaines.

Les travaux d'assainissement de la Rue de Sarrebourg sont en voie d'achèvement (il reste 3 maisons à déconnecter).

Madame la Sous Préfète sera présente en mairie le vendredi 14 décembre à 16h00 pour visiter la commune.

La fête de Noël du Périscolaire aura lieu le vendredi 14 décembre à partir de 18h30. Un spectacle sur le thème du chocolat aura lieu au préau de l'école suivi d'un repas (potée lorraine) à la salle des fêtes (sur réservation).

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

### **N° 2018-08 / 048 - CC-SMS - Pacte financier de Solidarité 2018-2020 et rapport CLECT - révision de l'attribution de compensation**

Le Maire rappelle au conseil que, par délibération n° 2017-12 en date du 12 Janvier 2017, le conseil communautaire de la CC-SMS avait décidé de mettre en place le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et en parallèle un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

En 2017 le pacte a porté sur la neutralisation fiscale pour le contribuable ainsi que sur le partage de la non contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC).

La fusion des communautés de Communes et du passage en FPU a également eu pour conséquence d'entraîner un nouveau mode de calcul du potentiel financier par habitant sur le territoire communautaire, impliquant une diminution des dotations de l'Etat aux Communes Membres. Dans ce cadre, le conseil communautaire, par délibération en date du 25 Octobre 2018, a décidé de mettre en oeuvre de nouvelles mesures de solidarité dans le cadre du pacte financier et fiscal, et plus précisément :

Une révision des attributions de compensation (après avis de la CLECT) COMMUNE DE SARRALTROFF

Partie 1 : compensation des pertes de dotation des communes par la création d'une solidarité entre les communes

Partie 2 : reversement par la CC SMS d'une part complémentaire du gain de FPIC aux communes

La mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement

La mise en place d'un fonds de concours à la réalisation d'équipements touristiques

Un partage conventionnel de la Taxe d'Aménagement pour les nouvelles implantations sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE)

La prise en charge par la CC SMS de la compétence « Eaux Pluviales »

Le 27 septembre 2018, la CLECT de la CC SMS s'est réunie pour examiner les effets du pacte financier et fiscal de solidarité sur les AC des communes. Des montants de révision d'Attributions de Compensation (AC) ont ainsi été définies pour chaque commune concernée.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Ainsi, pour la Commune de SARRALTROFF, le rapport de la CLECT préconise une diminution de l'AC de -1078,00 €.

L'AC à verser par la Commune à la CCCSMS sera donc dorénavant de 1078,00 €.

Le projet de Pacte financier et fiscal prévoit un montant du Fonds de Concours de Fonctionnement (chauffage et électricité des bâtiments communaux) affecté à notre Commune de 3277,00 € par an, sur la période 2018-2020.

Le maire, après avoir détaillé les différentes mesures du pacte précise également au conseil que les mesures financières du pacte ne sont applicables qu'aux communes ayant délibéré favorablement sur la totalité des révisions d'attributions de compensations telles que proposées lors des différentes CLECT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT du 15 février 2018 et du 27 septembre 2018 pour la révision libre des attributions de compensation,

APPROUVE le projet de nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité,

AUTORISE le Maire à signer la convention avec la CC SMS pour la mise en place du Fonds de Concours de Fonctionnement d'un montant de 3277,00 €

AUTORISE la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à -1078,00 €.

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **N° 2018-08 / 049 - Demande de transfert de la compétence EAU**

Le maire informe le conseil municipal qu'avec la Loi Notre, le syndicat des eaux de Wintersbourg devrait être absorbé par la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, ceci à la date du 1er janvier 2020. Les communes membres du Syndicat des Eaux peuvent s'opposer au transfert de ces compétences conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce transfert serait alors repoussé au 1er janvier 2026.

Le Maire donne lecture des textes législatifs correspondants à ce dossier. Le syndicat des eaux de Wintersbourg, auquel adhère la commune de Sarraaltroff, souhaite bénéficier de ce report de délai au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur cette possibilité de report de transfert de la compétence EAU à la ComCom du Pays de Phalsbourg au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après délibération et échanges de vues, le conseil municipal, à l'unanimité :

DEMANDE de bénéficier d'un report du transfert de compétences pour la gestion et la vente du service EAU (Syndicat des Eaux de Wintersbourg à la ComCom du Pays de Phalsbourg) au 1<sup>er</sup> janvier 2026 (au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2020 comme prévu par la Loi Notre),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **N° 2018-08 / 050 - Travaux 2019 - Centre du Village - Subvention DETR de la Sous Préfecture**

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 4 zones au centre de la commune (délib CM 2017-02 / 019). Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Cabinet LAMBERT de Sarrebourg : COMMUNE DE SARRALTROFF

Aménagement et Sécurisation de la Rue de l'Eglise (accès aux écoles, à la mairie, à la place verte) : 152.984,78 € HT - 183.581,74 € TTC

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg - Place Maison Grosse) 102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) : 30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim : 23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de sa subvention DETR pour l'année 2019 (ce dossier avait déjà été présenté pour une subvention 2018 mais n'avait pas été retenu par la Sous Préfecture de Sarrebourg).

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de :	309.495,92 € HT et 371.395,10 € TTC
subvention DETR =	309.495,92 x 35% = 108.324,00 €
subvention D57 Pacte =	309.495,92 x 16.15% = 50.000,00 €
à la charge de la commune = emprunts =	151.171,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2019,

SOLLICITE la subvention DETR de l'Etat pour l'année 2019 pour ces travaux,  
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2018-08 / 051 - Lotissement LES PRUNELLES - fixation du prix de vente à l'are**

Le maire rappelle aux conseillers municipaux les travaux programmés l'an prochain sur le lotissement LES PRUNELLES (12 parcelles). Il présente les devis estimatifs (calculs prévisionnels) et demande au conseil municipal de fixer une somme pour la vente des futurs parcelles de ce lotissement.

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de fixer le prix de vente des parcelles du lotissement LES PRUNELLES à 4.200,00 € (TTC) l'are,

PREND acte qu'une délibération sera prise pour chaque vente de terrain (avec la surface et le prix exact),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2018-08 / 052 - Recensement de la population 2019 - Indemnité des Agents Recenseurs et du Coordonnateur Communal**

Délibération prise en l'absence de PAUL VARY

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la population et les logements de la commune seront recensés en Janvier / Février 2019 et qu'il est nécessaire de fixer le montant de la rémunération (brut fixe) des deux agents recenseurs ainsi que l'indemnité du coordonnateur (forfait fixe) effectuant les tâches suivantes =

- la distribution, à la population, des lettres d'information sur le recensement,
- la participation à deux séances de formation dispensées par le superviseur de l'INSEE,
- la distribution, à la population, des bulletins individuels et des feuilles de logement,
- la récupération, le comptage, la saisie informatique des bulletins complétés par les habitants,
- le classement et la vérification et le décompte final des documents récupérés,
- la transmission des documents à l'INSEE.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de =

FIXER comme suit la rémunération brute des deux agents recenseurs (agents non titulaires IRCANTEC) = District 1 (coté Sarrebourg) Béatrice KARLESKIND : 400,00 €

District 2 (coté Oberstinzeln) Marie-Angèle VARY : 600,00 €

FIXER l'indemnité brute du coordonnateur recensement Raphaël FUNAZZI : 417,00 €.

CONSIDERANT qu'il s'agit, pour les deux agents recenseurs d'une rémunération propre, ceux-ci auront, durant la durée du Recensement, le statut d'AGENTS NON TITULAIRES ; et pour le coordonnateur d'une activité accessoire (Secrétaire de Mairie), l'indemnité sera soumise, en déduction, à la CSG et au RDS.

Le conseil municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2018-08 / 053 - Poste de contrat aidé au Péri-scolaire - Renouvellement d'un an**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de Pole Emploi ont validé une demande de renouvellement de contrat aidé CUI pour Mme Béatrice KARLESKIND, domiciliée à SARRALTROFF, pour un poste d'adjoint d'animation au péri-scolaire de Sarraltroff, ceci sur une durée de DOUZE MOIS : du 8 JANVIER 2019 au 7 JANVIER 2020. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider ce renouvellement de contrat de poste CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'adjoint d'animation au péri-scolaire, pour une durée de DOUZE MOIS à savoir du : 8 JANVIER 2019 au 7 JANVIER 2020, sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2018-08 / 054 - Décision Modificative de Crédits N° 2 - Paiement des caisses salariales 4e trim**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de pouvoir mandater les caisses trimestrielles (notamment l'URSSAF) de procéder à un virement de crédits budgétaires.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la décision modificative de crédits suivante :

Du compte 6531 - Indemnités = - 1200,00 €  
Du compte 6558 - Autres contributions obligatoires = - 2000,00 €  
Du compte 6574 - Subventions = - 2000,00 €  
Vers le compte 6451 - Cotisations à l'URSSAF = + 5200,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2018-08 / 055 - Travaux 2019 - Centre Village - Subvention AMENDES DE POLICE**

Le Maire rappelle le projet de travaux d'aménagement sur 3 zones au centre de la commune. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par le Bureau d'Etudes LAMBERT de Sarrebourg :

Création d'un parking N°1 (Rue de Sarrebourg - Place Maison Grosse)  
102.206,66 € HT - 122.647,99 € TTC

Aménagement d'un parking N°2 (1 Rue de Fénétrange) :  
30.511,75 € HT - 36.614,10 € TTC

Aménagement d'un arrêt de bus sécurisé Rue de Hilbesheim :  
23.792,73 € HT - 28.551,28 € TTC

Soit un total global pour ces travaux de : 156.511,14 € HT et 187.813,37 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat dans le cadre de ses subventions AMENDES DE POLICE.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité :

VALIDE les projets tels qu'ils sont présentés par le bureau d'études LAMBERT,

ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 156.511,14 € HT et 187.813,37 € TTC  
subvention AMENDES DE POLICE = 156.511,14 x 20% = 31.302 € arrondi à 30.000 € à la charge de la commune (fonds propres et emprunt) = 126.511 € HT

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires au BP COMMUNAL 2019,

SOLLICITE la subvention de l'Etat AMENDES DE POLICE - Année 2019 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **Points divers :**

Demande de subvention : le maire présente une demande d'aide financière réceptionnée en mairie pour une personne organisant un voyage d'étude au Togo. Le conseil municipal, après échange de vues, décide de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Travaux 2019 - Travaux sur le réseau d'eau par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg dans la Rue de la Forêt - Réhabilitation du centre du village - Lotissement des Prunelles - Fissures aux vestiaires du stade bardage à prévoir - Chemin du Petit Stade (voirie et trottoirs)

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

## **LUNDI 11 FÉVRIER 2019**

**MEMBRES PRESENTS :** 11 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dannenberg Clément, Bailly Vincent, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse

**DATE DE LA CONVOCATION :** 01/02/2019

**SECRETARE DE SEANCE :** Marie-Eve BIRKEL

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Albert Frédéric, Dietrich Raphaël, Mazerand Régis, Meyer Liliane,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /**

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Les bulletins communaux 2018 ont été distribués au début du mois de février.

Le recensement est en cours actuellement sur Sarraltroff, jusqu'au 16 février prochain. Il reste quelques formulaires à récupérer avant cette date.

## ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

### N° 2019-01 / 001 - Demande de subvention des associations

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2019. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS / ORGANISMES	Article DP	Propositions - €	Votes du CM
Coopérative Sportive - Sports (peu d'élus en cours)	8574	- €	- €
Amicale des Sapeurs Pompiers	6574	510,00 €	510,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Croix Rouge Française - Sarrebourg	6574	- €	- €
Amicale du Personne Agglomération Sarrebourg APAS	6574	à voter	à voter
Sourire Français - Sorbe scolaire	6574	à voter	à voter
Autres (Déclination: CM en cours d'exécution)	8574	2 000,00 €	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 585,00 €</b>	<b>2 585,00 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité =

ACCEPTÉ et VALIDÉ les demandes de subventions telles que précisées dans le tableau récapitulatif ci-dessus,

VALIDÉ leur inscription au Budget Primitif Communal 2019 qui sera voté lors de la prochaine séance,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### N° 2019-01 / 002 - Lotissement LES PRUNELLES - Achat de terrains - AFAPAF Sarraltroff

Cette délibération annule et remplace la délibération du 29 mai 2017 - 2017-04/037 et la délibération du 6 novembre 2017 - 2017-07/056

Le maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de l'aménagement du futur Lotissement les Prunelles, il est nécessaire d'acquérir plusieurs parcelles appartenant encore à l'Association Foncière (AFAPAF) de Sarraltroff. Le comité de l'AFAPAF de Sarraltroff a émis, lors de sa réunion du vendredi 25 janvier 2019, un avis favorable à ce transfert de propriété au prix de l'EURO SYMBOLIQUE pour l'ensemble des parcelles concernées et mentionnées ci-dessous :

- Section 23 - Cotes du Messe : N° 119 Surface : 8a72ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 159/112 Surface : 0a07ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 160/112 Surface : 1ha05a77ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 161/105 Surface : 0a84ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 163/105 Surface : 0a75ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 165/82 Surface : 0a05ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 167/105 Surface : 2a73ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 169/82 Surface : 0a08ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 171/105 Surface : 0a03ca
- Section 23 - Cotes du Messe : N° 172/105 Surface : 0a79ca

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDÉ l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessus, ceci au prix de l'EURO symbolique,

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer, avec le Président de l'AFAPAF de Sarraltroff l'acte notarié correspondant,

VALIDÉ les frais de notaire et de bornage, si il y en a, à la charge de la Commune,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### N° 2019-01 / 003 - Mise à jour 2019 du régime indemnitaire des agents communaux RIFSEEP

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2018-02-010 du 26 février 2018 validant la mise en place du Régime Indemnitaire RIFSEEP au 1er janvier 2018 et son mode de calcul. Il ajoute que ce régime indemnitaire est attribué aux agents : titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, à temps complet, à temps non complet exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné et qu'il est nécessaire d'établir, annuellement, une mise à jour des primes maximum attribuées par agent, ceci suivant le tableau présenté ci-dessous.

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSEEP sont :

- Cat. A = Attaché Territorial (fonction secrétaire de mairie)
- Cat. B = Animateur (responsable du périscolaire)
- Cat. C = ASEM Aide Maternelle - Adjoint d'Animation - Adjoint Technique

Le maire propose aux membres du conseil municipal de valider le tableau "GROUPEs et CATEGORIES" suivant :

GROUPEs ET CATEGORIES - - - Effet au 1er JANVIER 2019			
Groupe	Fonctions du poste	Critères	Montant annuel maximal
Cat. A4	Attaché Cat A Fonction Secrétaire de mairie	Encadrement : Fonction Relations avec les employés Mise en place des tâches respectives Technicité / expertise : Toutes les fonctions de secrétariat de mairie (seul en poste) Informatique ... Sujétions particulières / exposition : Toutes les fonctions du secrétariat de mairie - Comptabilité - Courriers - Délibérations - Etat Civil - Paie - Elections ...	8500,00 €

Cat. B1	Responsable du Périscolaire	Encadrement : Animatrice Périscolaire Technicité / expertise : Fonctions afférentes à la garde des jeunes enfants Sujétions particulières / degré d'exposition : Activités - mise en place d'animations périscolaires et de centres adhés lors des vacances scolaires	1630,00 €
Cat. C2	ASEM Aide Maternelle Animatrice au Périscolaire Adjoint Technique (entretien des locaux) Adjoint Technique (ouvrier comm. polyvalent)	Encadrement : ASEM titulaire du CAP Petite Enfance Animation avec de jeunes enfants Technicité / expertise : Formation BAFA et CAP Petite Enfance Sujétions particulières / degré d'exposition : Travaux divers d'entretien Conduite d'engins (tracteurs...)	1680,00 €

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le maire précise enfin que, outre les modifications apportées au tableau ci-dessus, les autres mentions figurant dans la délibération N°2018-02-010 du 26 février 2018, restent inchangées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De valider la mise à jour au 1er janvier 2019 du tableau présenté ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus.
- D'autoriser le maintien intégral du montant antérieur des régimes indemnitaires liés aux fonctions exercées ou au grade détenu, ainsi que, le cas échéant, ceux liés aux résultats lors de la transposition en RIFSEEP (Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Election (IFCE) : pour les travaux supplémentaires du secrétaire de mairie pour l'organisation et la présence lors de scrutins électoraux - non inclus dans le RIFSEEP).
- Que les montants votés seront revalorisés dans les limites fixées par les textes de référence.
- De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité.
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### N° 2019-01 / 004 - Plan et Certificat Trentenaire - Rue du Réservoir

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux les travaux de voirie réalisés en 2018 dans la Rue du Réservoir. Lors de ces travaux il a été nécessaire de procéder à un échange de parcelle entre la commune et un riverain de la rue. Cette procédure requiert la signature d'un certificat de possession trentenaire et d'une requête en première inscription pour la parcelle de voirie concernée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDÉ la signature, par le maire, du certificat de possession trentenaire pour la parcelle SECTION 1, N° (numérotation en cours) d'une surface de 0a42ca (rue du réservoir),

VALIDÉ la demande, au Tribunal (Livre Foncier), en première inscription de cette parcelle,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### Points divers :

Tarifs de location des logements communaux

Le conseil municipal décide de maintenir les tarifs des loyers des 2 logements communaux pour l'année 2019, à savoir : pour le grand logement 390,00 € par mois, et pour le petit logement 320,00 € par mois.

Déplacement des agents communaux

Le maire informe les conseillers municipaux que les employés communaux se déplacent actuellement avec leur véhicule personnel, le secrétaire de mairie sur Sarrebourg (CC-SMS - Sous Préfecture - Trésor Public...) et pour ses réunions d'information, la responsable du périscolaire pour les livres de la bibliothèque et ses achats du périscolaire (Sarrebourg - Bibliothèque de Bitch), les ouvriers communaux à Sarrebourg et sur la commune pour leurs différents travaux. Le maire précise que ces déplacements sont pris en charge financièrement par la commune, par les agents avec la validation d'une note de frais de déplacement. Le maire propose, surtout pour les déplacements intra-communaux (services techniques) l'acquisition d'un véhicule utilitaire et d'une remorque tractée. Le conseil municipal, après discussion, valide cette proposition et demande au maire de faire établir plusieurs devis pour l'acquisition d'un véhicule de ce type.

Dossier à suivre...

Affaires scolaires - retrait d'un poste au primaire

Le maire informe le conseil municipal qu'une fermeture de classe est programmée par l'Inspection Académique de Sarrebourg pour la rentrée scolaire de septembre

2019. Il s'agit de la classe et du poste de primaire à Sarraltroff (classe de Mr Thierry Stenger). Un comptage officiel sera effectué lors de la rentrée pour valider définitivement cette fermeture.

Lotissement Les Prunelles - Travaux de viabilité

Plusieurs personnes ont manifesté leur souhait d'acquérir un terrain à construire sur le lotissement des Prunelles, ceci très rapidement. Il est donc nécessaire de mettre en place et de prévoir les travaux de viabilisation des réseaux secs et la mise en place de l'eau et assainissement pour ce projet. La demande de modification de permis de lotir a été validée ce jour et le "dossier travaux" peut donc maintenant débiter. Le Maire informe les conseillers municipaux que les appels d'offres pour ces travaux seront mis en ligne au cours de mois de mars prochain pour un début des travaux de viabilité au mois d'avril.

Travaux d'investissement 2019

Le maire rappelle les programmes de travaux prévisionnel pour l'année 2019 =

Travaux de voirie à l'extrémité de la Rue de la Forêt

Réseau d'eau à changer par le Syndicat des Eaux dans la Rue de la Forêt - Rue du Rebberg

Réhabilitation du centre du village

Lotissement des Prunelles

Chemin du Petit Stade

Travaux aux tribunes du stade.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h40.

## LUNDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 12 Schwarzenberger Alain, Geoffroy Albert, Dannenberg Clément, Paul Vary, Dietrich Raphaël, Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric, Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse Meyer Liliane,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 22/03/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve BIRKEL

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Albert Frédéric, Bailly Vincent, Mazerand Régis,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Le repas des seniors a été organisé dimanche dernier, le 24 mars.

Une grande journée « nettoyage de printemps » était organisée ce samedi 30 mars. Une quarantaine de personnes du village et les élus municipaux ont participé à cette journée. Deux bennes de tracteur ont été « récoltées » sur le ban communal en forêt et aux bords de la Sarre.

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

#### **N° 2019-02 / 005 – Adhésion de la Commune de Troisfontaines au Syndicat des Eaux de Wintersbourg**

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L 5214-1 et suivants

Vu l'arrêté Préfectoral en date du 16 décembre 1959 portant constitution par transformation de l'ancienne Commission Syndicale d'Adduction d'Eau de Wintersbourg, d'un Syndicat de Communes dénommé « Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg »,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 1er février 1973 autorisant l'élargissement des attributions du Syndicat des Eaux de Wintersbourg, à la gestion intégrale de l'ensemble du réseau, ainsi que l'étude de modernisation et de rénovation du réseau,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 20 octobre 1997 autorisant l'adhésion des communes de Hangviller, Vilsberg et Zilling,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 13 mai 2002 adoptant les nouveaux statuts du Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 19 juin 2006 autorisant l'adhésion de la commune de Vesheim,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 11 septembre 2008 autorisant la transformation du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg en syndicat à la carte,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 8 mars 2012 autorisant l'adhésion de la commune de Lixheim,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 10 octobre 2013 autorisant l'adhésion des communes de Henridorff et Metting,

Vu l'arrêté inter préfectoral en date du 5 août 2016 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Wintersbourg : compétence 3 : SPANC.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Troisfontaines en date du 17 décembre 2018,

Monsieur le Maire rappelle que la modification des statuts doit être notifiée aux 31 communes membres, et que la modification du périmètre du Syndicat des Eaux de Wintersbourg sera prise par arrêté inter préfectoral (Moselle et Bas-Rhin) si plus des deux tiers des Conseils Municipaux délibèrent favorablement.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal de SARRALTROFF donne un avis favorable pour l'adhésion de commune de Troisfontaines au Syndicat des Eaux de Wintersbourg. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### **N° 2019-02 / 006 – Report de la date du transfert de la compétence EAU à la Communauté de Communes au 1er JANVIER 2026**

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2018-08 / 049 en date du 3 décembre 2018

Demande de transfert de la compétence EAU

Le conseil municipal de SARRALTROFF, Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés,

Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1er janvier 2026.

Considérant que la commune de SARRALTROFF est membre de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud

Considérant que la communauté de communes n'exerce pas la compétence eau à la date de publication de la loi du 3 août 2018 ;

Considérant que la commune souhaite reporter le transfert de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant que la commune doit délibérer avant le 1er juillet 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- S'OPPOSE au transfert obligatoire de la compétence eau à compter du 1er janvier 2020 à la communauté de communes ;

- DEMANDE le report du transfert de la compétence eau au 1er janvier 2026 ;

- PRECISE que la présente délibération sera notifiée au préfet du département et au président de la communauté de communes,

- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2019-02 / 007 – Vérification des poteaux d'incendie – compétence transmise au Syndicat des Eaux de Wintersbourg

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les Services Départementaux d'Incendie et Secours n'assure plus le contrôle périodique des poteaux d'incendie conformément aux nouveaux Règlements Départementaux de Défense Extérieure contre l'Incendie.

Considérant que le Syndicat des Eaux de Wintersbourg propose d'assurer le contrôle des poteaux d'incendie conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 23 mars 2019 moyennant un rémunération fixée à 22,- € HT par poteau contrôlé.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De confier le contrôle des poteaux d'incendie de la Commune au Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat des Eaux de Wintersbourg,

- De prendre en charge la rémunération du Syndicat des Eaux de Wintersbourg à

hauteur de 22.00 € HT (au taux de TVA en vigueur) par poteaux incendie et par contrôle. Cette rémunération n'inclut évidemment pas les éventuelles autres prestations comme le remplacement et les fournitures de pièces, l'ajout ou la suppression de poteaux incendie... Ces prestations feront l'objet d'un devis soumis à Monsieur le Maire si besoin.

- Le contrôle d'un point d'incendie, comprendra : débit (en m<sup>3</sup>/h) sous 1 bar, pression dynamique, débit sous un bar de pression débit maximum (qui pour des raisons techniques peut être limité au double du débit + 1 m<sup>3</sup>/h), pression statique, pression au débit requis

- Chaque point d'eau devra être contrôlé une fois tous les 3 ans.

### **N° 2019-02 / 008 - Motion « Défense du Centre Hospitalier de Sarrebourg »**

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF exprime ses plus vives inquiétudes devant les dispositions de la loi « Ma santé 2022 ».

Il partage l'avis de l'Association des Maires de France et de la Fédération Hospitalière de France qui soulignent le peu de concertation sur une organisation qui va transformer l'offre de soins sur nos territoires.

Il redoute les conséquences de la loi d'habilitation qui permet au Gouvernement de prendre des décisions par ordonnance sur les hôpitaux de proximité et sur les autorisations des activités de soins. De fait, les territoires se sentent exclus des décisions qui vont fortement impacter l'offre des soins sur les territoires ruraux.

Il estime que la transformation de 400 à 600 établissements de santé en hôpitaux de proximité se traduira par un affaiblissement de l'offre de soins aujourd'hui disponible.

Il défend le maintien d'un hôpital MCO avec des activités de médecine, de chirurgie, de maternité et des urgences sur un territoire éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg.

Il demande le maintien des activités du Centre Hospitalier de Sarrebourg pour 3 raisons :

1°) A la demande de l'ARS Grand Est, notre hôpital est engagé dans un rapprochement avec le

Centre Hospitalier de Saverne pour dégager des coopérations et des mutualisations. Le contrat énoncé par l'ARS repose sur la coopération de 2 établissements MCO.

2°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg apporte une offre de soins sur un territoire rural éloigné des CHU de Nancy et de Strasbourg. Il assure une indispensable réponse de proximité.

3°) Le Centre Hospitalier de Sarrebourg est performant. Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, il est à l'équilibre financier. Son activité est soutenue : 9 068 séjours en médecine, 3556 en chirurgie et 586 en maternité. Il compte 25535 passages aux urgences, 612 sorties SMUR et 41641 consultations dans les différentes disciplines.

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité MOINS UNE ABSTENTION réaffirme sa détermination à maintenir et renforcer les services publics dans la ruralité notamment le maintien des services du Centre Hospitalier de SARRALBOURG.

### **N° 2019-02 / 009 - Echange de terrains RUE DES ACACIAS**

Le Conseil Municipal prend acte qu'un échange de terrains doit avoir lieu avec Madame Eliane KUCHLY. Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d'accepter l'échange des terrains suivants :

Madame Eliane Marie NOEL, épouse de Monsieur Armand Emile KUCHLY, demeurant à REMELFING (57200) 60 Rue de Nancy. Née à SARRALTROFF (57400) le 10 avril 1953, de nationalité française, cède à la Commune de SARRALTROFF (Moselle), les parcelles sises à SARRALTROFF lui appartenant cadastrées :

Section 2 n°468/33, lieudit « Petelacker », avec 12 centiares de vergers, près

Section 2 n°471/33, lieudit « Petelacker », avec 1 are et 85 centiares de vergers, près

Total : 1 are 97 centiares Libre de toute location

A titre d'échange, la Commune de SARRALTROFF (Moselle), cède à Madame Eliane KUCHLY, la parcelle sise à SARRALTROFF, cadastrée :

Section 2 n°473/229, lieudit « Petelacker », avec 2 ares et dix centiares de vergers Libres de toute location

Chaque lot est estimé à 2 100,00 Euro.

Cet échange aura lieu sans soulte de part ni d'autre.

Comme condition expresse de l'échange, la Commune et Madame Eliane KUCHLY se désisteront réciproquement de l'action en répétition pouvant résulter à leur profit de l'Article 1705 du Code Civil.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune de SARRALTROFF

(Moselle).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire ou en cas d'empêchement de celui-ci un adjoint à signer, au nom de la Commune de SARRALTROFF, l'acte notarié d'échange et d'en arrêter toutes les clauses et conditions relatifs audit acte,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **N° 2019-02 / 010 - Demande de subvention Participation en Séjour**

Le maire présente au conseil municipal une demande de participation financière transmise par l'association gérant le Centre Aéré "Foyer de Niderviller" pour un enfant inscrit aux activités des vacances d'été 2019 (séjour en Normandie) sollicite une somme de 50 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas subventionner cette sortie considérant qu'un centre aéré de 3 x une semaine est organisé sur la commune de Sarraltroff durant l'été 2019,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **N° 2019-02 / 011 - Lotissement LES PRUNELLES - Ouverture des offres de prix**

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'ouverture des offres de prix concernant les travaux de viabilité du Lotissement LES PRUNELLES a donné les résultats suivants : 2 offres réceptionnées : Colas - Scre.

C'est l'Entreprise SCRE de HERANGE qui a présenté la meilleure offre soit un montant total de 199.954,50 € HT. La date de début des travaux est fixée au MARDI 23 AVRIL 2019 et la somme correspondante à ces travaux sera prévu au budget primitif LOT PRUNELLES 2019.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'offre de prix émise par l'Entreprise SCRE de HERANGE pour un montant total HT de 199.954,50 € - 239.945,40 € TTC,

AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise, le marché de travaux, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **Points divers :**

Contrat Jacky WEIL

Le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Moselle nous a transmis un courrier concernant le contrat CDD de Mr Jacky WEIL - adjoint technique. Des informations seront prises auprès des services du CDG-57 pour valider et rectifier le contrat en question.

Projet de construction d'un bâtiment PERISCOLAIRE

Le maire propose aux membres du conseil municipal d'étudier la possibilité de création d'un bâtiment pour recevoir le service périscolaire. Indépendant des salles de classe de l'école primaire, ce nouveau bâtiment sur 2 niveaux d'environ 150m<sup>2</sup> chacun, serait situé accolé à l'école primaire et dans une partie du jardin du presbytère, aujourd'hui inoccupé. Une salle d'accueil, une salle de restauration et une salle d'activités / motricité sont à l'étude.

Le conseil municipal souhaite que le maire missionne un architecte pour élaborer un plan d'ensemble de ce nouveau bâtiment ainsi qu'un pré-chiffrage de ces travaux... Dossier à suivre.

Résultats officiels du recensement de la population - JANVIER FEVRIER 2019

Le maire présente ensuite au conseil municipal le résultat du recensement de la population qui s'est achevé le 18 février dernier. La population de Sarraltroff est en hausse, elle atteint, à la date

recensement 2019 : 778 habitants pour 370 logements d'habitation. Les chiffres officiels sont issus du décompte INSEE.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

## **LUNDI 15 AVRIL 2019**

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 13 Schwartzberger Alain (+1 procuration), Geoffroy Albert, Dannenberger Clément, Noblé Sébastien, Paul Vary, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Schmitt Frédéric, Mazerand Régis, Roth Marie-Thérèse, Meyer Liliane,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 08/04/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Alain Schwartzberger

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Charrier Philippe, Albert Frédéric,

Birkel Marie-Eve (donne procuration à Alain Schwartzberger).

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -**

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /**

**ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2019-03 / 012**

**Comptes de Gestion - année 2018**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal des sommes figurant dans les cinq comptes de gestion (Commune + Budget Annexe Forêts + Budget Annexe Lotissement « LES PRUNELLES ») pour les opérations comptables de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE d'approuver les 3 comptes de gestion 2018 présentés par le Receveur Municipal de SARREBOURG,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Comptes Administratifs 2018

**N° 2019-03 / 013**

**Compte Administratif COMMUNE- année 2018**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l'année 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2018 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2018	REALISE 2018	RESULTAT 2018
Fonctionnement	Dépenses	1 168 818,74 €	458 878,88 €	EXCEDENT
	Recettes	1 168 818,74 €	681 583,04 €	221 786,16 €
Investissement	Dépenses	1 765 820,86 €	1 327 877,14 €	DEFICIT
	Recettes	1 765 820,86 €	165 234,78 €	- 1 462 642,36 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 940 858,20 €

RESULTAT D'EXECUTION					
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2017	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2018	3 Résultat de l'exercice 2018	4 Transfert ou intégration de résultats d'investissement 2018	5 Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	812 168,24	-	1 162 842,39	-	660 454,12
Fonctionnement	532 169,46	-	221 786,16	-	753 959,62
TOTAL	1 344 337,70	-	940 858,20	-	208 525,50

**N° 2019-03 / 014 Compte Administratif BOIS ET FORETS- année 2018**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2018 pour le Budget Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU 2018	REALISE 2018	RESULTAT 2018
Fonctionnement	Dépenses	140 827,00	121 593,89	EXCEDENT
	Recettes	140 827,00	134 817,71	13 123,82
Investissement	Dépenses	16 209,52	10 318,78	DEFICIT
	Recettes	16 209,52	3 104,35	- 7 214,43
Résultat des deux sections			EXCEDENT	5 909,39

RESULTAT D'EXECUTION				
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2017	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2018	3 Résultat de l'exercice 2018	4 Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	- 3 104,35	-	- 7 214,43	- 10 318,78
Fonctionnement	87 931,78	3 104,35	13 123,82	87 951,25
TOTAL	84 827,44	3 104,35	5 909,39	87 632,48

**N° 2019-03 / 015**

**Compte Administratif LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2018**

Monsieur le 1er Adjoint expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES pour les opérations effectuées durant l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte administratif 2018 pour le Budget Annexe Lotissement LES PRUNELLES faisant appa-

raître les sommes suivantes :

		PREVU 2018	REALISE 2018	RESULTAT 2018
Fonctionnement	Dépenses	132 000,00	109 598,40	/
	Recettes	132 000,00	109 598,40	-
Investissement	Dépenses	122 000,00	109 598,40	DEFICIT
	Recettes	122 000,00	-	- 109 598,40
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 109 598,40

RESULTAT D'EXECUTION				
	1 Résultat à la clôture de l'exercice 2017	2 Part affectée à l'investissement durant l'exercice 2018	3 Résultat de l'exercice 2018	4 Résultat de clôture de l'exercice 2018
Investissement	-	- 109 598,40	-	- 109 598,40
Fonctionnement	10 000,00	-	-	10 000,00
TOTAL	10 000,00	- 109 598,40	-	- 99 598,40

**- Affectation des Résultats 2018**

**N° 2019-03 / 0--**

Affectation du résultat 2018 - COMMUNE NEANT

**N° 2019-03 / 016**

**Affectation du résultat 2018 - BOIS ET FORET**

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Administratif pour l'exercice 2018, à savoir :

Les Reports

Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :

- 3 104,35 €

Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :

87 931,79 €

**Les Soldes d'Exécution**

Un solde d'exécution de la section d'investissement de :

- 7 214,43 €

Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :

13 123,82 €

Les Restes à Réaliser

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :

- €

La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :

- €

**Besoin net de la section d'investissement**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 10 318,78 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section. Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068) 10 318,78 €

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002) 8 7 632,48 €

**N° 2019-03 / 0--**

**Affectation du résultat 2018 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES NEANT**

**N° 2019-03 / 017**

**Vote des Taxes Communales 2019**

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les prévisions des recettes pour les 3 taxes concernant l'ANNEE 2019, et rappelle que ce nouveau mode de calcul a été modifié par la Loi de Finances et le Pacte Financier et Fiscal validé par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud. Le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux des taxes communales sans augmentation par rapport à l'an passé.

Après délibération et échanges de vues, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE VALIDER le taux des 3 taxes locales pour l'année 2019 comme suit :

Taxe d'Habitation 13,53 %

Taxe Foncière Propriétés Bâties 8,23 %

Taxe Foncière Propriétés non Bâties 29,36 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- Budgets Primitifs 2019

**N° 2018-03 / 018**

**Budget Primitif 2019 - COMMUNE**

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2019, faisant apparaître les

sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	819 752,00	819 752,00
	Recettes	819 752,00	819 752,00
Investissement	Dépenses	642 400,00	642 400,00
	Recettes	642 400,00	642 400,00

### N° 2019-03 / 019

#### Budget Primitif 2019 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2019, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	116 632,48	116 632,48
	Recettes	116 632,48	116 632,48
Investissement	Dépenses	13 318,78	13 318,78
	Recettes	13 318,78	13 318,78

### N° 2019-03 / 020

#### Budget Primitif 2019 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2019, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	587 611,56	587 611,56
	Recettes	587 611,56	587 611,56
Investissement	Dépenses	503 399,18	503 399,18
	Recettes	503 399,18	503 399,18

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h15.

## LUNDI 24 JUIN 2019

**PRESIDENT :** Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS :** 13 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Dietrich Raphaël, Dannenberger Clément, Noblé Sébastien, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse, Meyer Liliane,

**DATE DE LA CONVOCATION :** 17/06/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Marie-Eve Birkel

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Charrier Philippe, Mazerand Régis,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES :** - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL :** / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Le 4e poste de la classe élémentaire sur le RPI est maintenu pour l'instant pour la rentrée scolaire de septembre 2019. Un comptage sera effectué le jour de la rentrée par les services de l'Education Nationale (courrier du 12 juin dernier – carte scolaire – Education Nationale de la Moselle.

Les Travaux de poste de carrelage à la Salle des Fêtes (réfection de l'escalier) seront réalisés par l'entreprise Marbrerie de l'Est de Lorquin (devis : 2.359,86 € TTC).

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

### N° 2019-04 / 021

#### Report du Transfert de la compétence « Eau Potable » à la CC-SMS

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe ;

Vu la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018 relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;

Vu la circulaire n° NOR ARCB1619996N du 13 Juillet 2016 relative aux incidences de la loi n°2015-

991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale.

Vu la circulaire n° NOR INTB1718472N du 18 septembre 2017 relative à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'instruction relative à l'application de la loi n°2018-702 du 3 août 2018, relative à la mise en oeuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit dans ses articles 64 et 66 le transfert, à titre obligatoire, des compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020.

Au regard des difficultés rencontrées dans de nombreux territoires, des assouplissements ont été introduits par la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018. Cette loi permet notamment aux communes membres des communautés de communes qui n'exercent pas les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement à sa date de publication de s'opposer au transfert obligatoire, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, si avant le 1er Juillet 2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. En ce cas, le transfert de la compétence prendra effet le 1er Janvier 2026.

L'étude de structuration portée par la CCSMS a mis en évidence la pertinence de la mutualisation de la compétence eau potable, pour garantir la continuité d'un service public de qualité. La question posée au conseil municipal est de choisir l'échéance de cette structuration du service d'alimentation en eau potable.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter le transfert de la compétence eau à la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud au 1er Janvier 2026,

- DEMANDE au conseil communautaire de la communauté de communes Sarrebourg Moselle-Sud de prendre acte de la présente délibération,

- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### N° 2019-04 / 022

#### Affaires scolaires – Achat d'un ordinateur pour le périscolaire

DELIBERATION PRISE EN L'ABSENCE DE FREDERIC SCHMITT

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que le service du périscolaire utilise un ordinateur portable obsolète depuis plusieurs années et que; pour le bon fonctionnement du service, il est devenu nécessaire et urgent de le remplacer. Deux devis ont été sollicités pour cet achat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de retenir le devis le moins disant à savoir : SAS INFOTECH - Sarraltroff - pour un montant total TTC de 648,20 € (PC tour + écran + clavier et souris + Win10 64),

PREND NOTE que la somme sera mandatée sur la section des investissements (art. 2184 - op. 20 du budget primitif communal 2019),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

### N° 2019-04 / 023

#### Affaires scolaires – avant projet pour le nouveau bâtiment du périscolaire

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal d'un projet de construction d'un nouveau bâtiment pour le service périscolaire du RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstintel. Ce nouveau bâtiment serait "inséré" entre l'école primaire actuelle et le jardin du presbytère paroissial, Rue de Hilbesheim, sur une parcelle appartenant à la commune.

Le Maire présente le plan du bâtiment sur 2 étages, au rez de chaussée : la salle d'accueil et de restauration du périscolaire avec la cuisine, les sanitaires et un bureau pour la responsable du service, à l'étage : une grande salle pour des activités sportives + sanitaires.

Le maire précise que le plan a été préparé par l'architecte Michel NEGRI de Sarrebourg, et modifié et validé par la responsable du périscolaire. Le chiffrage estimatif de cette réalisation sera présenté lors d'une prochaine réunion (septembre 2019 ?).

Après délibération, le conseil municipal, par 12 votes "pour" et 1 "abstention" :

DECIDE de valider le projet tel qu'il a été présenté (plan),

DEMANDE un chiffrage précis du projet à établir par l'architecte,

PRENDRA sa décision officielle après le chiffrage du projet,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 024**

##### **Personnel communal - contrat aidé - renouvellement**

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de Pole Emploi ont validé une demande de renouvellement du contrat aidé CUI pour Mme Estelle MELAIS, domiciliée à SARRALTROFF, pour un poste d'animatrice au périscolaire de Sarraltroff, ceci sur une durée de DOUZE MOIS : du 1er JUILLET 2019 au 30 JUIN 2020. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider ce renouvellement de contrat de poste CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'animatrice au périscolaire, pour une durée de DOUZE MOIS à savoir du : 1er JUILLET 2019 au 30 JUIN 2020, sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 025**

##### **Personnel communal - contrat de Jacky WEIL**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal d'une demande émanant de l'ouvrier communal Jacky WEIL, pour bénéficier d'un changement de durée hebdomadaire de travail sur son poste. Le maire informe le conseil municipal que le demandeur occupe actuellement un poste pour une durée de 20 heures par semaine et que, pour le bien du service, il souhaite passer à 25 heures par semaine.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE la modification de la durée hebdomadaire du poste de Jacky WEIL au 1er juillet 2019 et un passage à 25 heures par semaine,

VALIDE l'indice de rémunération de l'intéressé : Adjoint Technique Territorial - Indice Brut 348 - Indice Majoré 326,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 026**

##### **Admission en non valeur de titres de recettes non recouvrés**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que plusieurs titres de recettes sont restés impayés depuis plusieurs années et que les services du Trésor Public proposent la signature d'une admission en non valeur pour annuler les recettes correspondantes. La somme totale s'élève à 2424,70 €.

Le conseil municipal, après délibération, par 6 votes POUR, 3 ABSTENTIONS et 4 votes CONTRE :

VALIDE l'admission en non valeur pour les titres de recettes non encaissés par le Trésor Public pour un montant total de 2424,70 €,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 027**

##### **Achat véhicule utilitaire et remorque**

Le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal qu'il est possible d'acheter, pour les besoins des services techniques, un véhicule utilitaire et une remorque attelée.

Le maire précise que plusieurs devis ont été sollicités auprès des concessionnaires du secteur.

Il présente les devis réceptionnés en mairie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE ET APPROUVE l'achat d'un véhicule utilitaire neuf de la marque Renault - Kangoo - pour un prix global de 12.643,82 € HT et 15.114,03 € TTC,

DECIDE l'achat d'une remorque en complément du véhicule,

AUTORISE le maire à solliciter la carte grise correspondante, au nom de la Commune de Sarraltroff,

VALIDE le mandatement de cette acquisition sur les investissements de la commune (budget primitif 2019),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 028**

##### **Présentation et avis du SCoT du Pays de Sarrebourg - projet arrêté au 30 avril 2019**

Rapport : Conformément aux dispositions de l'article L.143-20 du code de l'urbanisme, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Sarrebourg, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Arrondissement de Sarrebourg, a transmis le projet arrêté du SCoT à la commune de SARRALTROFF, en tant que Personne Publique Associée.

Ce projet a été arrêté par délibération du Conseil syndical du PETR en date du 30 avril 2019.

En application de l'article R143-4 du code de l'urbanisme, les personnes et les commissions consultées rendent leur avis dans les limites de leurs compétences propres, au plus tard trois mois à compter de la réception du projet de schéma. A défaut de réponse dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

L'arrêt du projet de SCoT marque la fin de la phase des études et le début de la consultation auprès des Personnes Publiques Associées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dossier soumis à consultation est composé :

- De la délibération n°20190430\_DEL046 du Conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg, en date du 30 avril 2019, relative au bilan de la concertation et arrêt du projet du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Arrondissement de Sarrebourg (SCoTSAR) ;

- Du rapport de présentation constitué de trois tomes :

. Tome 1 : Diagnostic socio-économique

. Tome 2 : Etat initial de l'environnement

. Tome 3 : Explication des choix retenus et évaluation environnementale ;

- Du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ayant fait l'objet d'un débat sur ses objectifs et ses orientations au sein du conseil syndical du PETR en date du 18 décembre 2018 ;

- Du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) accompagné d'une annexe concernant l'extrait de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine ;

- Du rapport de synthèse concernant l'élaboration du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg ;

- Du bilan de la concertation

Le Maire rappelle aux conseillers qu'ils ont été invités à étudier le dossier de consultation du projet arrêté du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg qui leur a été transmis.

Le Maire fait un rapide résumé du dossier et invite les Conseillers à émettre un avis. Vu la délibération n°20190430 du conseil syndical du PETR du Pays de Sarrebourg du 30 avril 2019 portant arrêt du SCoT,

Vu le rapport de synthèse d'élaboration du SCoT et le bilan de la concertation,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE à l'arrêt du schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'arrondissement de Sarrebourg,

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 029**

##### **Echange de terrain dans la Rue du Réservoir**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal les travaux de voirie réalisés l'an dernier dans la Rue du Réservoir. Lors de ces travaux, les services du géomètre Lambert de Sarrebourg avait

redessiné la zone de voirie. Il est nécessaire de valider l'échange de voirie / parcelle privée avec le propriétaire riverain de la rue (10 rue du Réservoir - Mr DOUVIER Sébastien). Les frais de notaire, si il y en a, seront à la charge de la Commune de Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'échange des parcelles suivantes :

Propriété de Mr Sébastien DOUVIER à échanger :

Section 1 - Parcelle N° (en cours d'attribution) - Surface : 0a34ca

Propriété de la Commune de SARRALTROFF (domaine privé communal) :

Section 1 - Parcelle N° (en cours d'attribution) - Surface : 0a42ca

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-04 / 030**

##### **ONF - Gestion des pylônes téléphonie portable**

Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'un pylône de téléphonie mobile existe sur la commune au niveau de l'entrée de la forêt de Weierwald dans le prolongement de la Rue de la Forêt. La gestion administrative de ce pylône est contractualisée par un acte signé avec SFR et contrôlé par les services de l'ONF.

Deux autres fournisseurs d'accès de téléphonie mobile (BOUYGUES et FREE) se sont rattachés sur le pylône de SFR sans en informer la commune (date d'installation inconnue).

Suite à cette information, la commune peut solliciter auprès des services de l'ONF, la gestion des antennes de téléphonie mobile. Une redevance annuelle peut-être sollicitée aux deux fournisseurs d'accès. Le maire propose de conserver un montant identique pour les 3 fournisseurs de téléphonie mobile. Il est également possible de faire prendre en charge les frais de dossier facturés par l'ONF pour la gestion de ces contrats (rédaction des conventions = soit 350,00 € HT par dossier) aux fournisseurs d'accès,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE la proposition de l'ONF pour la gestion des pylônes de téléphonie mobile sur le ban communal de SARRALTROFF,

VALIDE les contrats à signer avec les deux nouveaux fournisseurs d'accès de téléphonie mobile (BOUYGUES et FREE), à la date du 1er septembre 2019 conformément aux dates du contrat actuel signé avec SFR en octobre 2018, avec une rétroactivité financière de la redevance au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

FIXE le montant de la redevance annuelle des deux nouveaux fournisseurs de téléphonie à la somme de 2.872,00 €, à compter de l'année 2019, qui sera revalorisée annuellement d'après les indices INSEE ICC,

VALIDE la facturation aux fournisseurs d'accès concernés par le contrat, des frais de dossier établis par les services de l'ONF (350,00 € HT),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier ainsi que les contrats de concession concernés.

#### POINTS DIVERS

1- Le maire informe le conseil municipal que plusieurs personnes ont fait remarquer à la mairie que les factures de menus produits forestiers étaient, comparées à celles des années précédentes, "calculées au plus juste". Le maire a pris acte de ces remarques et les transmettra aux services de l'ONF responsable de l'établissement des factures aux usagers (à voir et à discuter lors de la prochaine vente de menus produits forestiers).

2- Le maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'Association des Parents d'élèves du RPI nouvellement créée. La somme sollicitée s'élève à 500,00€. Le conseil municipal souhaite, avant d'attribuer une telle subvention, obtenir les statuts de l'association et son mode de fonctionnement (en cours d'élaboration actuellement). La décision d'attribution sera prise lors d'une prochaine réunion et au vu des documents présentés par l'association.

3- Une réunion est organisée ce mardi 25 juin avec les services de l'assainissement de la CCSMS et notre bureau d'études (Cabinet LAMBERT) pour la réalisation des réseaux et la validation de notre permis d'aménager au Lotissement "Les Prunelles". Le maire précise également qu'il est possible de mettre en place un règlement de lotissement pour les futures constructions des riverains. Le règlement de lotissement LES PRUNELLES sera présenté et validé par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

4- Le maire rappelle le projet de travaux au centre du village (place et rue de l'église - parking central - arrêt de bus). Il projette le plan des travaux et sollicite les conseillers municipaux pour recevoir leurs remarques. Après échange de vues et discussions sur le projet, le conseil municipal valide concrètement le plan des travaux qui débuteront à l'automne - hiver 2019.

5- Le maire rappelle les précédentes délibérations concernant les demandes d'aides financières pour les jeunes de la commune effectuant des voyages scolaires ou d'études à l'étranger ou durant les vacances. Le maire informe les conseillers municipaux que nous avons réceptionné 2 nouvelles demandes de ce type. Après discussion, le conseil municipal valide la décision déjà prise à savoir de ne pas participer au frais engagés pour ce type d'action.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

## LUNDI 22 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 11 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Noblé Sébastien, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Charrier Philippe, Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse, Meyer Liliane,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 11/07/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve Birkel

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Dannenberger Clément, Mazerand Régis, Dietrich Raphaël, Albert Frédéric,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Le maire rappelle la période de canicule de la fin du mois de juin - début juillet et la

forte chaleur dans les salles de classe situées à l'étage de l'école primaire. Le maire propose aux membres du conseil municipal de réfléchir sur une solution pour éviter les fortes chaleurs dans les salles de classes (volets... rideaux occultants...).

Le maire informe le conseil municipal que deux vols avec effraction ont eu lieu au stade (club-house / vestiaire des tribunes). Il est nécessaire de trouver une solution pour éviter que se renouvellent ces problèmes de cambriolages et de dégradation (voir Ordre du Jour 2019-05 / 031 ci-dessous).

#### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2019-05 / 031

#### Stade Municipal - vols et dégradations - installation d'une alarme avec vidéo surveillance

DELIBERATION PRISE EN L'ABSENCE DE FREDERIC SCHMITT (INFOTECH) =

Le maire donne la parole à Julien MAZERAND, président des Sports Réunis de Sarraltroff qui informe le conseil municipal que plusieurs vols avec effraction ont été enregistrés au stade municipal (club house et vestiaires des tribunes) avec de nombreuses dégradations. Deux dépôts de plainte ont été effectués à la Gendarmerie de Fénétrange-Dieuze pour ces effractions.

Le Maire propose, pour essayer de réduire ces faits, d'installer une clôture sur l'ensemble du site et d'installer un système d'alarme avec une vidéo surveillance sur le site du stade municipal. Le Maire présente 2 devis pour ces travaux (alarme et vidéo surveillance).

C'est la société INFOTECH de Sarraltroff qui est retenue pour l'installation de ce système d'alarme et des caméras connectées. Le montant s'élève à la somme totale HT de 1989,50 €.

Après délibération, le conseil municipal, à 9 VOIX POUR et 1 ABSTENTION :

PREND ACTE des dégradations et cambriolages des bâtiments du stade municipal, DECIDE de valider le devis de la Société INFOTECH = 1989,50 € HT pour l'installation d'un système d'alarme avec vidéo surveillance sur l'ensemble du site du stade municipal,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2019-05 / 032

#### Lotissement LES PRUNELLES - Validation du règlement de lotissement

Le maire rappelle les travaux qui vont débuter prochainement pour la viabilisation de 12 parcelles à construire au lotissement LES PRUNELLES (Côtes du Messe) à SARRALTROFF.

Il présente ensuite un projet de règlement pour ce lotissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de règlement de Lotissement LES PRUNELLES comme présenté par le Maire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### POINTS DIVERS

Demande de subvention de l'Association des Parents d'Elèves du Val de Sarre :

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l' APE du Val de Sarre, récemment créée, a sollicité une subvention pour débuter ses activités. Il propose au conseil municipal de discuter avec les 2 autres maires du RPI (Bettborn et Oberstinzel) pour financer, cette demande de subvention.

Il propose éventuellement un étalement de la demande (1000 € au total) entre les 3 communes :

Sarraltroff = 400.00 € / Bettborn = 300.00 € / Oberstinzel = 300.00 €.

La délibération officielle sera prise lors du prochain conseil municipal, après avis des 2 autres maires du RPI.

Isolation thermique des salles de l'école primaire :

Le maire rappelle les fortes chaleurs caniculaires de la fin juin et les problèmes de températures élevées dans les salles de classe de l'école primaire. Il informe le conseil municipal qu'il est possible, pour atténuer cette chaleur dans les classes, d'installer des volets orientables sur la façade sud du bâtiment de l'école primaire. Le coût estimatif de cette solution serait d'environ 30.000 €. Un conseiller municipal propose d'étudier une autre solution qui serait l'installation d'un film solaire sur l'ensemble des fenêtres et baies vitrées du bâtiment. Le coût de ces travaux serait nettement inférieur aux travaux d'installation de volets. La solution d'installer une climatisation est trop onéreuse et le bâtiment n'est pas adapté à ce type d'équipement.

DOSSIER A SUIVRE.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h30.

## LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 12 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Paul Vary, Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Mazerand Régis, Dietrich Raphaël, Birkel Marie-Eve, Roth Marie-Thérèse, Meyer Liliane,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 13/09/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve Birkel

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Noblé Sébastien, Charrier Philippe, Albert Frédéric,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

Le maire informe le conseil municipal de l'acquisition du nouveau véhicule communal (KANGOO) et la remorque pour les services techniques. Le véhicule, garé devant la mairie, est présenté aux membres du conseil.

Les escaliers d'accès intérieurs de la salle des fêtes ont été recarrelés avec un nouveau mur de protection pour la descente.

La vente des brioches de l'amitié aura lieu le vendredi 11 octobre et samedi 12 octobre prochains.

Un ramassage de vêtements usagés par le Lions-Club de Phalsbourg aura lieu le vendredi 27 septembre prochain.

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

#### N° 2019-06 / 033

#### Projet de création d'un bâtiment pour le Pétiscolaire - Demande de subvention CAF

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le pétiscolaire. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par l'Architecte Michel NEGRI de Sarrebourg d'un montant total de : 623.023,80 € HT et 747.628,56 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par la CAF de la Moselle, ceci pour l'année 2020.

Le conseil municipal après délibération, par 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION : VALIDE le projet de création d'un bâtiment pour le pétiscolaire, tel qu'il a été présenté par l'architecte Michel NEGRI ,

VALIDE le chiffrage présenté en annexe des plans de construction du bâtiment, ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 623.023,80 € HT et 747.628,56 € TTC  
 subvention CAF (demande en cours) 40 enfants accueillis x 7000€ 280.000,00 €  
 Subventions autres (DETR ? en cours) 623.023,80 x 35% (?) = 218.058,00 €  
 SOLDE HT à la charge de la commune = 124.965,00 €  
 fonds propres = 24.965,00 €  
 emprunts = 100.000,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires s'y rapportant au BP COMMUNAL 2020,

SOLLICITE la subvention de la CAF pour l'année 2020 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2019-06 / 034

Projet de création d'un bâtiment pour le Pétiscolaire - Demande de subvention DETR

Le Maire rappelle le projet de travaux pour la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir le pétiscolaire. Il présente les plans correspondants et le chiffrage établi par l'Architecte Michel NEGRI de Sarrebourg d'un montant total de : 623.023,80 € HT et 747.628,56 € TTC.

Le Maire informe le conseil municipal que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat au titre de sa subvention DETR pour l'année 2020.

Le conseil municipal après délibération, par 11 VOIX POUR et 1 ABSTENTION : VALIDE le projet de création d'un bâtiment pour le pétiscolaire, tel qu'il a été présenté par l'architecte Michel NEGRI ,

VALIDE le chiffrage présenté en annexe des plans de construction du bâtiment, ARRÊTE le plan de financement comme suit :

global pour ces travaux de : 623.023,80 € HT et 747.628,56 € TTC  
 subvention DETR = 623.023,80 x 35% = 218.058,00 €  
 autres aides éventuelles (CAF57 ?) = 40 enfants x 7000.00€ (?) = 280.000,00 €  
 SOLDE HT à la charge de la commune = 124.965,00 €  
 fonds propres = 24.965,00 €  
 emprunts = 100.000,00 €

PROPOSE au Maire d'inscrire les prévisions budgétaires s'y rapportant au BP COMMUNAL 2020,

SOLLICITE la subvention DETR de l'Etat pour l'année 2020 pour ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2019-06 / 035

#### Tableau de répartition des frais du pétiscolaire pour l'année scolaire 2018-2019

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le pétiscolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2018 à août 2019. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève à : 31.097,18 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 15.012,89 €  
 Part payée par la commune de BETTBORN : 8.189,46 € (titre de recette à faire)  
 Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 7.894,83 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### N° 2019-06 / 036

#### Tarification du pétiscolaire pour l'année scolaire 2019-2020

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le pétiscolaire fonctionne très bien depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition pour la rentrée de septembre 2019 établis par la Commission du Pétiscolaire lors de sa réunion du 28 août dernier.

Après échanges de vues et délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les tarifs du pétiscolaire à compter du 1er septembre 2019 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI (Sarraltroff - Bettborn - Oberstinzeln),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7,00€	TRANCHE 2 de 7,00€ à 10,00€	TRANCHE 3 de 10,00€ à 15,00€	TRANCHE 4 au delà de 15,00€
Matin	7h15 - 7h45	1,00	1,20	1,40	1,80
	7h45 - 8h20	1,30	1,50	1,70	2,20
Midi	11h00-12h15	1,30	1,60	1,70	2,20
	Repas et Garde	7,00	7,40	7,80	8,00
	Repas seul	5,50	5,50	5,50	5,50
Soir	12h00-13h40	1,00	1,20	1,40	1,80
	16h10-17h00	1,30	1,70	1,90	2,30
	17h00-17h30	0,70	0,70	0,70	0,70
Dépassement Horaires	17h30-18h00	0,80	0,80	0,80	0,80
	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés en dehors des 3 communes du RPI (Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7,00€	TRANCHE 2 de 7,00€ à 10,00€	TRANCHE 3 de 10,00€ à 15,00€	TRANCHE 4 au delà de 15,00€
Matin	7h15 - 7h45	1,10	1,40	1,75	2,35
	7h45 - 8h20	1,45	1,80	2,10	2,85
Midi	11h00-12h15	1,45	1,80	2,10	2,85
	Repas et Garde	7,70	8,20	8,80	10,40
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
Soir	12h00-13h40	1,10	1,40	1,75	2,35
	16h10-17h00	1,45	2,00	2,40	3,00
	17h00-17h30	0,75	0,80	0,85	0,90
Dépassement Horaires	17h30-18h00	0,90	0,95	1,00	1,05
	Après 12h15 Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

En cas de dépassement d'horaire après 18h00 = facturé à 5,00 €.  
 AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

#### N° 2019-06 / 037

**Réalisation d'un emprunt à la CCM pour les travaux « Centre Village »**  
 Absence de Alain SCHWARTZENBERGER - Administrateur du CCM Sarraltroff-Fénétrange

Le Maire présente aux conseillers municipaux l'état de la comptabilité actuelle sur le

budget communal et rappelle les travaux de voirie qui seront réalisés en 2020 au Centre du Village (Parking

- Rue de l'Eglise - Arrêt de bus scolaire). Il précise aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, afin de garantir une trésorerie communale convenable, de contracter un emprunt afin de financer ces importants travaux.

Après délibération et étude des différentes offres de prêt réceptionnées en mairie, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le maire à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES un emprunt d'un montant de 300.000,00 € (trois cent mille euros) dont le remboursement s'effectuera en 15 ans (remboursement par 60 trimestrialités). Cet emprunt sera intégré au financement du BUDGET COMMUNAL et notamment pour la réalisation de travaux de voirie. Le taux réel d'intérêt est fixé à 1,13 %. Les intérêts et l'amortissement ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds (prévue le 31 octobre 2019).

Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

Le Maire - ou l'adjoint faisant fonction - est autorisé à signer le contrat et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-06 / 037 B**

#### **Emprunt à la CCM pour les travaux « Centre Village » - Décision Modificative de Crédits N° 1**

Le maire rappelle les sommes inscrites au budget primitif communal 2019 et notamment les sommes en Recettes d'Investissement (art. 1641 EMPRUNTS EN EUROS = total : 180.000 €). Il ajoute que dans le cadre de la signature du contrat de prêt avec la CCM (délibération 2019-06 / 037) il est nécessaire que la somme totale d'emprunt inscrite au budget primitif soit identique à la somme sollicitée pour le prêt bancaire soit 300.000 € au lieu de 180.000 €.

Il est donc nécessaire de voter une décision modificative de crédits pour valider cette recette soit 180.000 € + 120.000 € = 300.000 € d'emprunts.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VOTE et VALIDE la décision modificative de crédits suivante =

Opération 37 - Aménagement Centre Village = Dépenses

= art. 2315 = +120.000 €

Opération 37 - Aménagement Centre Village = Recettes

= art. 1641 = +120.000 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-06 / 038**

#### **CC SMS - Rapport de la CLECT du 11 juillet 2019 - Révision de l'attribution de compensation**

Le Maire informe le conseil municipal que le 11 juillet dernier, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner trois thématiques :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.01.2019 suite à la réduction des cotisations au SDIS pour le contrôle technique des poteaux d'incendie,

- le reversement de la compensation exceptionnelle de la perte de la DSR « Cible » pour les communes concernées,

- le paiement par l'ex CCES d'une prestation de balayage sur l'ensemble de ses communes.

Notre commune est concernée par ces thématiques, du fait du transfert de sa compétence cotisation au « SDIS ».

Ainsi, pour la Commune de SARRALTROFF, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 280,00 €.

L'AC à verser par la CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de 110.109,00 €.

S'agissant d'une révision d'AC dans le cadre de transferts de compétences, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les communes concernées dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport.

Après avoir délibéré, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

APPROUVE le rapport de la CLECT du 11 juillet 2019

AUTORISE la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à 110.109,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-06 / 039**

#### **Demande de Subvention de l' APE VAL DE SARRE**

Le Maire rappelle la demande de subvention de fonctionnement reçue en mairie par l'association des Parents d'Elèves du Val de Sarre, nouvellement créée sur le RPI Sarraltroff-Bettborn-Oberstünzel. Cette association a pour objet principal l'organisation

de manifestations pour les élèves du RPI sur les 3 communes (fêtes et actions pour financer des projets et voyages ou des "classes vertes" scolaires...).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'allouer une subvention de fonctionnement pour l'année 2019 à l'APE du Val de Sarre d'un montant de 400,00 € (quatre cent €uro),

VALIDE le montant de cette subvention sur l'article 6574,

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2019-06 / 040

Travaux de Sécurisation du Centre du Village - Appel d'offres = SCRE

Le Maire rappelle la prévision des travaux de sécurisation et d'embellissement du centre du village prévus en 2020. L'appel des offres a été effectué au début du mois de septembre et 4 entreprises ont soumissionné à ces travaux (ADAM TP - LINGENHELD TP - COLAS NORD EST - SCRE).

L'entreprise la moins-disante est la SCRE de Hérange avec un montant total HT de 293.718,20 € pour l'ensemble des travaux. Le Maire demande au conseil municipal de valider cette offre de prix afin de pouvoir signer, avec l'entreprise, le marché de travaux correspondant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE l'offre de prix de la SCRE pour les travaux de sécurisation et d'embellissement du centre du village pour un montant total de 293.718,20 € HT,

PREND note de ce montant qui sera inscrit au budget primitif 2020 (investissements),

AUTORISE le maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise SCRE ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **POINTS DIVERS**

##### **1. Personnel Communal - Revalorisation indiciaire**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de valider une revalorisation indiciaire pour le personnel communal = adjoints techniques (2x) - responsable du périscolaire (animatrice 1x) - secrétaire de mairie (attaché territorial 1x) au 1er janvier 2020. Il présente les différentes possibilités de revalorisation indiciaire pour chaque grade mentionné. Après échanges de vues et discussions, le conseil municipal souhaite solliciter l'avis de la Commission "Aide Sociale / Personnel Communal" et la Commission "Finances" avant de prendre sa décision officielle lors d'une prochaine réunion. Le maire prend acte et réunira prochainement les 2 commissions communales à ce sujet.

##### **2. Lotissement LES PRUNELLES**

Le Maire informe le conseil municipal que le début des travaux de viabilisation au lotissement LES PRUNELLES a pris beaucoup de retard et qu'ils débuteront le 30 septembre prochain. En rappel, c'est l'entreprise SCRE qui est en charge de ces travaux (bureau d'études LAMBERT de Sarrebourg). Le délai de travaux est fixé à 6 semaines.

##### **3. Situation de la Maison LIMON CONSTANT - Rue de l'Eglise**

Le Maire informe le conseil municipal de l'état extérieur de la Maison LIMON CONSTANT et du hangar attenants situés au 14 rue de l'Eglise. Une proposition d'achat a été transmise par la mairie aux héritiers afin d'acquiescer ce bâtiment et les dépendances attenantes ainsi que le terrain pouvant être transformés en voirie d'accès entre la Rue de l'Eglise et la Rue du Cimetière.

Dans l'attente d'une réponse officielle des 3 héritiers, une décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

##### **4. Coupes en forêt communale - Hêtres dépérissants - Forêts SARREWALD et KASTELWALD**

Le Maire informe le conseil municipal que les services de l'ONF de Sarrebourg nous ont alertés sur la situation en forêts communales (Sarrewald et Kastelwald) des hêtres dépérissants. En effet plusieurs hectares sur ces 2 forêts ont été classés en bois secs. Il faudra prévoir une coupe supplémentaire durant l'hiver 2019-2020 équivalent à plusieurs années de coupes "normales". Le programme de travaux sera présenté avec la destination des coupes lors d'une prochaine réunion.

Le conseil municipal prévoit de mettre en place deux tarifs de mise à prix pour les lots de menus produits forestiers = bois sains : 11,00 € HT et bois secs dépérissants : 7,00 € HT.

La décision sera prise lors d'une prochaine réunion.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h30.

## **MARDI 12 NOVEMBRE 2019**

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 10 Schwartzenberger Alain, Geoffroy Albert, Paul

Vary, Schmitt Frédéric, Noblé Sébastien, Dannenberger Clément, Dietrich Raphaël, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 06/11/2019

**SECRETARE DE SEANCE** : Marie-Eve Birkel

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Roth Marie-Thérèse, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Mazerand Régis,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - - .

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

La vente des brioches de l'amitié le vendredi 11 octobre et samedi 12 octobre derniers a rapporté la somme totale de 841,13 € pour 180 brioches vendues sur la commune. Le maire remercie les associations de la commune qui, effectuent cette vente en porte à porte.

De nouveaux rideaux ont été posés sur les fenêtres de la Salle des Fêtes (couleur taupe). Il est prévu l'achat d'un grand four à pizzas pour équiper la Salle. Le four sera installé à l'extérieur de la salle à coté du local de la chaufferie. Jacky, l'ouvrier communal, effectuera prochainement une mise en peinture de l'intérieur de la salle.

Une réunion pour présenter le projet des futurs locaux du périscolaire a été organisée ce mardi 12 novembre matin. Etaient présents les services de la CAF et de la DDCS de la Moselle. Le dossier est actuellement à l'étude pour un subventionnement CAF. A suivre...

Le contrat de prêt de 300.000 € a été signé le 28 octobre dernier. La banque attend maintenant un courrier officiel pour le déblocage de la somme totale. Le maire précise que cette somme sera sollicitée au mois de janvier 2020.

#### **ORDRE DU JOUR**

Les différents points furent examinés comme suit :

#### **N° 2019-07 / 041**

##### **Décisions Modificatives de Crédits**

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour mandater les dernières écritures et régularisations comptables de l'année 2019 de valider les décisions modificatives suivantes :

sur le budget communal 2019 =

Décision Modificative N° 2 Dép. d'Investissement au compte 202 / chap 041 =  
+26.693,59 €

Rec. d'Investissement au compte 232 / chap 041 = +26.693,59 €

sur le budget bois et forêt 2019 =

Décision Modificative N° 1 du compte 6288 = -18,00 € vers le compte 6712 = +18,00€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE et VOTE les deux décisions modificatives de crédits mentionnées ci-dessus, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-07 / 042**

##### **Travaux en forêt communale – coupes supplémentaires de hêtres suite à la sécheresse**

Destination des coupes

Le Maire informe le conseil municipal que les services de l'ONF de Sarrebourg nous ont alertés sur la situation en forêts communales (Sarrewald et Kastelwald) des hêtres dépérissants. En effet plusieurs hectares sur ces 2 forêts ont été classés en bois secs. Il faudra prévoir une coupe supplémentaire durant cette année équivalent à plusieurs années de coupes "normales". Un volume total de 3277 m<sup>3</sup> est prévu en coupes sur cet hiver 2019-2020. Les travaux estimatifs prévus par l'ONF de Sarrebourg se montent à une dépense totale de 88.088,00 € HT et les recettes estimatives s'élèvent à 139.711,00 € HT. Ces travaux seront réalisés dans les parcelles forestières 13-14-15-16-17-18.

Le maire propose également de mettre en place, exceptionnellement, deux tarifs de mise à prix pour les lots de menus produits forestiers 2019-2020 soit : pour les bois sains : 11,00 € HT/stère et pour les bois secs dépérissants issus de ces travaux : 7,00 € HT/stère.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le plan de coupe comme présenté par les services de l'ONF de Sarrebourg et son programme de travaux chiffré, mentionné ci-dessus,

VALIDE la mise en place de deux tarifs de mise à prix pour les lots de menus produits forestiers 2019-2020 soit : pour les bois sains : 11,00 € HT/stère et pour les bois secs dépérissants issus de ces travaux : 7,00 € HT/stère,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-07 / 043**

##### **Lotissement des Prunelles – Validation du Cahier des Charges**

annule et remplace la délibération 2019-05 / 032 du 22 juillet 2019

Le maire rappelle les travaux qui sont en cours actuellement pour la viabilisation de 12 parcelles à construire au lotissement LES PRUNELLES (Côtes du Messe) à SARRALTROFF.

Il présente ensuite un projet de Cahier des Charges pour ce lotissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet de cahier des charges du Lotissement LES PRUNELLES comme présenté par le Maire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-07 / 044**

##### **Avis du conseil municipal sur l'Enquête Publique – Aménagement de la Carrière SCRE**

Le maire informe le conseil municipal que la Carrière SCRE de Hérange-Réding a déposé un dossier d'enquête publique pour valider un agrandissement de sa zone d'exploitation.

Le dossier est présenté au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE et EMET UN AVIS FAVORABLE au projet d'agrandissement de la zone d'exploitation de la Carrière SCRE (Hérange-Réding) tel qu'il est présenté dans le dossier d'enquête publique déposé en mairie,

DEMANDE que le réaménagement de la zone en fin d'exploitation soit le plus naturel possible,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-07 / 045**

##### **Achat de la Maison et de la Propriété LIMON Constant – 14 rue de l'Eglise**

Le maire rappelle la possibilité d'achat de la maison LIMON et des terrains rattachés (14 rue de l'Eglise - SARRALTROFF). Il informe le conseil municipal que les 3 héritiers "Famille LIMON" ont validé la proposition d'achat à hauteur de 30.000 € (trente mille euros) pour l'ensemble de la propriété à savoir les 3 parcelles :

Section 01 N°366 0 are 44 ca

Section 01 N°367 0 are 84 ca

Section 01 N°626 14 ares 56 ca

au total 15 ares 84 ca

Après délibération, le conseil municipal de Sarraltroff, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'achat de la bâtisse LIMON et des parcelles rattachées pour un montant de 30.000,00 € (trente mille euros) au total,

VALIDE la prise en charge des frais de notaire et de bornage, s'il y en a, à la charge de la Commune de Sarraltroff,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

#### **N° 2019-07 / 046**

##### **Lotissement LES PRUNELLES - Vente du lot N° 4**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur AKDEMIR Rasut et Madame AKDEMIR Céline née PEKTAS, demeurant 33 rue des Jardins - 57400 SARREBOURG, ont confirmé leur souhait d'acquérir le lot N°04 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de leur vendre le lot N°04 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 04 :

Cadastré Section : 23 Parcelle : 175 Surface 00 are 30 ca

et Section : 23 Parcelle : 177 Surface 11 ares 19 ca

Surface totale 11 ares 49 ca moyennant une somme de 4.200,00 €uro l'are (quatre mille deux cent €uro) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 48.258,00 € (quarante huit mille deux cent cinquante huit €uro).

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire suppléant à FENETRANGE (57930).

#### **POINTS DIVERS**

1 - Affaires scolaires

Le maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil d'école, les personnels enseignants ont sollicité divers petits travaux comme la mise en place d'un système de sécurisation des entrées de l'école primaire (identique à celui de l'école maternelle), la révision de l'installation des TBI dans les 3 classes de primaire.

L'inspection Académique parle à nouveau de fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2020 (à confirmer d'après le nombre d'élèves qui seront inscrits au printemps 2020).

Le service du périscolaire organise une Fête de Noël le vendredi 13 décembre prochain en soirée.

Le thème de cette année sera "Les Lutins voyagent dans les étoiles". Une animation

surprise est prévue dans la salle des fêtes et une intervention d'Arnaud Thiry (Astro-Geek sur YouTube) sera également proposée aux enfants à l'Ecole Primaire (suivant la météo). Un repas convivial clôturera la soirée dans le préau de l'école.

2 - Analyse comparative des éléments chiffrés de la commune

Le maire présente au conseil municipal une brochure traçant les éléments chiffrés budgétaires comparatifs de la commune de Sarraltroff (notamment les dépenses de fonctionnement - personnel - emprunts ... et les recettes fiscales ainsi que la capacité d'investissement pour la commune).

3 - Achat d'une parcelle privée - Rue de l'Eglise

Le maire informe le conseil municipal qu'il est possible d'acquérir une partie de la parcelle (appartenant à M. Rabot - 12 rue de Fénétrange) jouxtant en partie la propriété LIMON Constant (voir délibération ci-dessous). Le maire précise que cette acquisition pourrait se faire en complément de l'achat des biens LIMON Constant.

Pour cela, il est nécessaire de borner et cadastrer une partie de cette parcelle.

Après étude des plans, le conseil émet un avis favorable (moins une abstention) pour ce dossier. Le maire prend acte de l'avis du conseil municipal et prendra contact avec un géomètre pour bornage (découpage) de la parcelle. Une délibération officielle sera prise après cette procédure, avec le métrage cadastral validé par le Livre Foncier. A suivre...

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h50.

## LUNDI 15 DÉCEMBRE 2019

**PRESIDENT** : Mathis Francis, Maire.

**MEMBRES PRESENTS** : 12 Schwartzberger Alain, Geoffroy Albert, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Paul Vary, Mazerand Régis, Dietrich Raphaël, Bailly Vincent, Birkel Marie-Eve, Meyer Liliane, Roth Marie-Thérèse,

**DATE DE LA CONVOCATION** : 11/12/2019

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Marie-Eve Birkel

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Dannenberger Clément, Schmitt Frédéric, Noblé Sébastien,

**MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES** : - - -

**OBSERVATIONS ET REMARQUES SUR LE PRECEDENT RAPPORT DU CONSEIL** : / / /

Le Maire, avant d'entamer l'ordre du jour, expose quelques communications :

L'Enquête Publique concernant l'extension de la Carrière SCRE à Réding - Hérange = une permanence a eu lieu en mairie de Sarraltroff par le commissaire enquêteur le lundi 2 décembre 2019 18h00-20h00. Aucune remarque n'a été réceptionnée au registre ouvert en mairie.

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'un nouveau mode de tri sélectif des ordures ménagères entrera en vigueur au 1er janvier 2020. Une note explicative précisant ce qui change dans la façon de traiter le tri sélectif, éditée par le Pole Déchets de la ComCom de Sarrebourg, est transmise par courrier à chaque foyer de la commune.

Les travaux de lotissement LES PRUNELLES sont achevés à la date du 15 novembre 2019. Il reste à réaliser la voirie définitive.

La vente des menus produits de bois en forêt communale du Sarrewald et Kastelwald aura lieu ce mercredi 18 décembre à la Salle des Fêtes.

### ORDRE DU JOUR

Les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2019-08 / 047**

#### Décisions Modificatives de Crédits

Le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire, pour mandater les dernières écritures et régularisations comptables de l'année 2019 de valider les décisions modificatives suivantes :

Décision Modificative N° 3 : sur le budget communal 2019 (FPIC 2019) :

- du compte = Dép. de fonctionnement au compte 60632-011 = - 677,00 €
- vers le compte = Dép. de fonctionnement au compte 739223-014 = + 677,00 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE et VOTE la décision modificative de crédits mentionnée ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2019-08 / 048**

#### Renouvellement du contrat aidé au périscolaire

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de Pole Emploi ont validé une demande de renouvellement de contrat aidé CUI pour Mme Béatrice KARLESKIND, domiciliée à SARRALTROFF, pour un poste d'adjoint d'animation au périscolaire de Sarraltroff, ceci sur une durée de DIX MOIS : du 8 JANVIER 2020 au 7 NOVEMBRE 2020. Ce poste correspondra, d'après la législation, à une durée hebdomadaire de 20 heures et sera rémunéré au SMIC. Le maire propose donc au Conseil Municipal de valider ce renouvellement de contrat de poste CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE le renouvellement du CAE-CONTRAT UNIQUE D'INSERTION sur un poste d'adjoint d'animation au périscolaire, pour une durée de DIX MOIS à savoir du : 8 JANVIER 2020 au 7 NOVEMBRE 2020, sur une durée hebdomadaire de 20 heures rémunérées au SMIC,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2019-08 / 049**

#### Rémunération des agents communaux - Responsable du Périscolaire

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement de la responsable du service périscolaire (grade d'animateur territorial - cat. B), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 7 du grade d'Animateur Territorial est possible.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE de porter le traitement de la Responsable du Périscolaire au SEPTIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Animateur Territorial (cat. B) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2020,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2019-08 / 050**

#### Rémunération des agents communaux - Adjointes Techniques

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement des 3 adjointes techniques (ouvriers communaux et entretien des locaux de la mairie et de l'école = Thomas KOCH - Jacky WEIL - Martine PEIFFER), conformément à la grille indiciaire de leur grade dans la fonction publique. D'après le tableau d'avancement de leur grille indiciaire, un passage à l'échelon 9 du grade d'Adjoint Technique est possible.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE de porter le traitement des 3 adjointes techniques en poste sur la commune de Sarraltroff au NEUVIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Adjoint Technique (cat. C) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2020,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2019-08 / 051**

#### Rémunération des agents communaux - Attaché Territorial (poste de secrétaire de mairie)

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement du secrétaire de mairie (grade d'attaché territorial), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique. Il précise que la dernière augmentation de l'intéressé date du 1er janvier 2017 (échelon 6). D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 7 du grade d'Attaché Territorial est possible.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire de Mairie au SEPTIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2020,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus personne ne demandant la parole, le maire remercie les membres présents et

# Association des Parents d'Elèves du Val de Sarre

L'association des parents d'élèves du Val de Sarre a été créée en août 2019. Elle concerne toutes les familles des élèves scolarisés dans le RPI de Sarraltroff -Oberstinzel et Bettborn et a pour objectif d'apporter une aide matérielle et financière aux écoles ainsi que d'animer la communauté de parents. Dans ce cadre,



l'association a pour vocation de mener diverses actions afin de recueillir des fonds. Elle compte à l'heure actuelle 21 adhérents.

Le bureau est constitué comme suit :

Présidente : Madame Schmitt Sarah

Vice-présidente : Madame Schieser Elodie

Trésorier : Monsieur Dieudonné Paul

Vice-trésorière : Madame Tahibi Myriam

Secrétaire : Madame Oberlé Marie

Les autres membres de l'association sont assesseurs.

Les actions d'ores et déjà menées ou en projet pour 2020 :

Un partenariat avec le camion Allo Pizza Express qui s'installera successivement dans les 3 villages du RPI tous les 2èmes mardis de chaque mois et reversera 1€ par pizza vendue à notre APE lors de cette vente.

Les deux premières ventes ayant eu lieu le 12 novembre dernier à Sarraltroff et le 10 décembre à Oberstinzel ont été un succès (environ 200 pizzas vendues sur les deux dates).

La prochaine vente aura lieu mardi 14 janvier 2020 à Bettborn (emplacement sur la place à côté de l'église). Venez y nombreux pour soutenir l'association !

Une bourse aux vêtements et articles de puériculture a eu lieu le 17 novembre dernier à la salle des fêtes d'Oberstinzel. La réservation des 31 tables de la salle (au prix de 5€ la table) et la tenue des stands café/gâteaux et restauration sur le temps de la pause méridienne (knacks et mini-pizzas), nous ont permis de faire un petit bénéfice.

Une vente de fromage provenant de La Boutique du Fromager de Bénestroff, à destination des familles des élèves scolarisés dans le RPI, est en projet pour fin janvier / début février.

Enfin, nous prévoyons l'organisation d'une kermesse lors de la fête de l'école élémentaire le 20 juin 2020 à la salle des fêtes d'Oberstinzel.

Tous les membres de l'APE vous souhaitent une année 2020 pleine de beaux projets et de réussites !

## Bientôt, la Fibre Optique à Sarraltroff

C'est à Bettborn, le mercredi 18 décembre dernier, qu'a été installé le bâtiment du "nœud de raccordement" de la fibre optique sur la "Plaque de Bettborn" dont nous dépendons à Sarraltroff et qui nous apportera le très haut débit sur notre village.

A l'heure où nous écrivons ces quelques lignes, les travaux de connexion entre les différentes communes raccordées à Bettborn sont en cours : Berthelming, Dolving, Gosselming, Hellerling les Fénétrange, Hilbesheim, Oberstinzel, Saint Jean de Bassel, Vieux Lixheim et Sarraltroff, soit 2160 foyers et 77 km de câbles entre ces communes.

Après les installations entre les communes, ce sont les travaux de connexion des particuliers qui seront réalisés au printemps 2020 (pour les foyers qui se sont inscrits sur le site internet de Moselle Fibre en septembre dernier - les autres foyers, non inscrits, devront attendre que le service soit en fonction pour faire intervenir leur fournisseur d'accès internet).

**MOSELLE FIBRE CONSTRUIT LE RESEAU JUSQU'A MON HABITATION ...**

MOSELLE FIBRE construit intégralement le réseau en domaine public. Cela signifie que la fibre optique sera installée dans toutes les rues afin de permettre la desserte de chaque habitation. Pendant ces travaux de déploiement, MOSELLE FIBRE a prévu de réaliser de raccordement des habitations qui en ont fait la demande en septembre 2019.

Des réunions publiques sont/seront organisées sur les territoires au fur et à mesure de l'avancée des travaux de raccordement.

**COMMENT FAIRE VENIR LA FIBRE A L'INTERIEUR DE MON LOGEMENT ?**

Le raccordement consiste à faire pénétrer un câble en fibre

optique à l'intérieur de votre logement depuis le point public du réseau et d'installer une prise optique (PTO - Prise Terminale Optique) dans votre habitation, généralement à côté de l'arrivée de votre câble téléphonique. Le câble optique empruntera généralement le même chemin que la câble en cuivre du réseau téléphonique ORANGE.

Plus précisément, si le câble ORANGE arrive chez vous en aérien (sur la façade de votre habitation), le câble fibre optique suivra le même cheminement, en aérien.

La dimension du câble optique est d'un diamètre de 4mm.

**LA DATE D'OUVERTURE DU SERVICE ?**

La date prévue pour l'ouverture du service sur la Plaque de Bettborn dont nous dépendons est estimée à la fin du 1er semestre 2020.

C'est à ce moment là que vous pourrez contacter votre fournisseur d'accès internet pour choisir votre offre très haut débit Fibre Optique et profiter de ce nouveau service...

Plus d'infos :

[www.moselle-fibre.fr](http://www.moselle-fibre.fr)



*L'installation du PTO dans votre logement*

# Echos de nos associations

## Comité du Souvenir Français de Sarraltroff - U.N.C.



Avec ses 62 membres, le comité du Souvenir Français de Sarraltroff a rempli et poursuit encore jour après jour sa mission principale : conserver la mémoire de celles et ceux qui se sont battus pour la France. Notre porte-drapeau Jean-Luc Friang, épaulé en son absence par l'infatigable Théophile Roos était présent lors de 26 sorties (cérémonies patriotiques dans le pays de Sarrebourg, funérailles, ... etc). Merci à eux pour leur disponibilité et leur fidélité.

Le travail d'initiation à la mémoire auprès des écoles se poursuit en étroite collaboration avec les enseignants de l'école primaire du regroupement scolaire. Ainsi, un voyage mémoriel au Fort aux fresques à Hestroff (fort de la ligne Maginot) a eu lieu

le 12 mars 2019 avec les élèves des classes de CM1-CM2 du regroupement scolaire. Une belle journée à la découverte d'un ouvrage de la ligne Maginot dans le bois de Bousse, à 25 mètres sous terre...

Merci à Théo qui fleurit toujours avec passion notre monument aux morts les 8 mai et 11 novembre de chaque année.

Ayons une pensée également pour nos 2 défunts de cette année : Fernand Boudinet, André Meyer.

Notre nombre d'adhérents baisse d'année en année, gageons que l'avenir verra de nouvelles recrues et de jeunes recrues parmi lesquelles notamment les scolaires et leurs parents à qui nous organisons et finançons un voyage mémoriel tous les 2 ans.

La prochaine réunion annuelle aura lieu le vendredi 13 mars 2020 à 19h00 à la salle des fêtes de Sarraltroff.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous !

Le Président, Paul VARY



Le don du sang doit rester volontaire, parce que le donneur bénévole donne par générosité et altruisme, sans attendre de rémunération en retour. C'est une démarche choisie qui le rend plus enclin à communiquer au médecin de l'ESF des informations sincères et complètes sur sa santé, ce qui contribue à garantir sa santé et celle du malade qui recevra les produits sanguins.

Pourquoi donner son sang ?

Parce qu'un jour on se rend compte que pour soigner les accidentés de la route et les personnes malades, les hôpitaux ont besoin de sang, un seul don de sang va permettre de soigner en moyenne trois malades.

Grace à ce geste citoyen, nous permettons d'assurer ainsi le traitement des malades dans le besoin.

## Collectes 2019 =

à Sarraltroff le 11 janvier = 47 donneurs

à Oberstinzel le 12 avril = 24 donneurs

à Goerlingen le 5 juillet = 27 donneurs

à Sarraltroff le 11 octobre = 37 donneurs

Soit un total sur l'année de 135 dons.

Malgré une fidélisation des donneurs sur nos 3 villages, nous n'atteignons que 135 dons sur l'année 2019. Or il en faudrait une cinquantaine par col-

lecte pour que l'Etablissement Français du Sang (EFS) maintienne les séances de collecte sur notre secteur.

La collecte de Goerlingen est supprimée par l'EFS pour l'année 2020. Nous espérons que les donneurs de Goerlingen viendront lors de nos collectes à Sarraltroff et à Oberstinzel afin d'améliorer le nombre de donneurs, renforcer notre amicale et avoir une moyenne de 50 à 60 donneurs par séance.

Les collations servies lors des collectes étaient financées par l'EFS à hauteur de 4,20 € en 2019. L'EFS a décidé de passer au tarif de 3,00 € en 2020, autant dire au "régime sec". Un manque de respect pour les donneurs et pour nous qui nous démenons toute l'année afin que les collectes soient de bonne qualité. On a le sentiment que l'on fait tout pour nous décourager.

Pour l'équipe du Don du Sang, une collecte demande beaucoup d'investissements, je tiens à remercier le comité pour sa disponibilité et son engagement dans la réussite de nos collectes.

Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne et heureuse année 2020, avec l'espoir de vous revoir lors de nos prochaines collectes.

Le Président des DSB - Francis MATHIS.

*Album souvenir*



Journée de détente a Fraispertuis pour petits et grands



## 1909-2019 : 110 ans du Centre d'intervention de Sarraltroff

L'année 2019 a été riche en événements pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers.

Nous avons débuté celle-ci avec notre 7ème édition de la Marche des Rois Mages le samedi 12 janvier. Nous avons atteint notre rythme de croisière avec une soixantaine de participants dont le club de foot, les habitants de Sarraltroff, des villages de Baerendorf, Postroff et Dolving.

Le mois de juin fût intense avec nos 2 manifestations prévues :

Le samedi 3 juin, le concours de pétanque vit s'affronter une quinzaine d'équipes.

Le samedi 23 juin eu lieu la 1ère " Sommerfest "

Dès le début de l'année, l'Amicale était à pied d'œuvre pour l'organisation de cette soirée qui réunissait 3 groupes musicaux (Santa Rosa, Blue Star et Weyerland Echo) sous chapiteau sur le parking de la caserne. Pour une première ce fût un succès avec la participation de plus de 200 personnes. Je remercie les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation ainsi que les différentes personnalités qui

nous soutiennent par leur présence.

Les sapeurs-pompiers ont répondu à une trentaine d'interventions. Tout au long de l'année, nos " Hommes de Feu " participent à différentes formations afin d'être toujours opérationnels lors des nombreuses interventions d'aide à leurs concitoyens.

Cette année, la traditionnelle Ste Barbe s'est déroulée à la Salle des Fêtes avec un événement particulier. Nous fêtons les 110 du Centre de Sarraltroff. Nous

tenons à remercier la municipalité pour son soutien, les habitants de Sarraltroff et des environs pour leur participation à nos différentes manifestations.

Merci à toute la population pour votre accueil lors de la vente de nos calendriers.

L'Amicale et les Sapeurs-Pompiers vous présentent leurs Meilleurs Voeux de Bonheur et de Prospérité à l'aube de cette nouvelle année.



## Sports réunis de Sarraltroff

Et voici une année de passée pour les Sports réunis de Sarraltroff, ainsi l'année 2019 riche en évènements prend fin, c'est l'occasion idéale pour nous de vous présenter un bilan aussi bien sportif que festif et également d'ouvrir cette nouvelle année 2020 qui sera sans aucun doute pleine de rebondissements et de réussite.

Le sport, raison première de notre association, occupe une place prépondérante dans ce bilan.

Tout d'abord en sénior, l'équipe première a pu se maintenir aisément en



troisième division alors que celle-ci se trouvait dernière de son classement à 6 journées de la fin du championnat. Cette Remontada coïncide avec un changement d'entraîneur. C'est un effet François Toillier qui était coach de l'équipe B qui a repris avec brio les rênes de l'équipe fanion. Il a su remobiliser les troupes et redonner confiance aux joueurs qui se sont alors métamorphosés et ont enchaîné les victoires.

Le coach ayant toute la confiance du comité a pu préparer bien en amont la saison 2019-2020 notamment au niveau du recrutement. C'est ainsi que le club a accueilli 14 nouveaux joueurs pour 6 départs. Nous avons vraiment à cœur de placer ce recrutement autour d'un projet sportif solide mais en mettant l'accent sur l'état d'esprit positif et associatif des recrues. En voyant le nombre de joueurs à l'entraînement ainsi que l'ambiance qui règne au sein du club on peut affirmer que c'est chose faite.

L'équipe A réalise une belle première partie de saison dans un championnat qui a été fortement modifié en devenant plus élitiste suite à une refonte de la pyramide des niveaux. La deuxième partie de saison s'annonce donc sous les meilleurs auspices. Mais là où le club s'est particulièrement illustré c'est

en accédant aux 32<sup>me</sup> de finale de la coupe de Moselle après avoir éliminé notamment les clubs de Dannelbourg et de Hibesheim évoluant au niveau supérieur. La rencontre contre Hilbesheim a été suivie par le Républicain Lorrain et nous avons eu droit à une pleine page dans le journal.

Un autre motif de satisfaction est notre équipe réserve. Nous étions jusqu'à la saison dernière jumelés avec le club de l'ASBH (Bettborn-Hellering). Grâce aux nouveaux joueurs nous avons pu engager cette équipe sans

jumelage. La qualité de jeu a fortement augmenté et nos joueurs prennent désormais beaucoup de plaisir à pratiquer le football le dimanche matin dans la joie et la bonne humeur.

Du côté des petits footballeurs en



herbe, les entraîneurs Guillaume Schoeffler et Ludovic Hacquard, sont heureux de compter une dizaine de joueurs dans les catégories suivantes : U7, U9. Les inscriptions sont possibles tout au long de l'année, pour tout renseignement n'hésitez pas à nous contacter au 06-75-22-98-21.

Après le bilan sportif, le bilan festif.

Ainsi, notre association peut afficher certains motifs de satisfaction. Nous tenons à remercier tous ceux qui, nombreux, nous ont soutenus ou ont participé à nos différentes fêtes et ont contribué à leur réussite.

Comme chaque année, la fête des mères a rencontré un franc succès, nous espérons fortement que l'affluence sera aussi importante l'année à venir et que les Sarraltroffois continueront à nous soutenir.

La fête de la brocante, qui reste notre manifestation principale, a été marquée cette année par un temps agréable. Les visiteurs ont été nombreux et les tables sous chapiteaux bien garnies. Nous essayons d'innover d'année en année et nous avons mis en place pour la soirée pizza-flamm du dimanche soir un système de prise de commande directement à table via tablette tactile. Un grand merci à Patrice Froeliger secrétaire du club épaulé par Eric Schoeffler pour le développement et la mise en œuvre de cette technologie.

Après cette année bien remplie et pleine de rebondissements, nous tenons à vous adresser à toutes et à tous nos remerciements les plus chaleureux. Nous remercions également la mairie pour son soutien surtout après les actes de vandalisme dont nous avons été victimes cet été. Un grand merci également aux différents parraineurs sans que certains investis-

sements ne seraient pas possibles, en espérant en compter encore davantage pour les prochaines manifestations.

Le Comité et les joueurs s'associent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020.

Merci !

Le Président, Julien Mazerand



## 2019, une année à oublier...

L'année 2019 qui se termine aura été une année hors norme dans de nombreux domaines, avec des phénomènes climatiques de grande ampleur.

Le mois de février a été d'une douceur exceptionnelle et annonçait une floraison prometteuse.

En revanche, le 15 avril, quel contraste ! de gros flocons de neige tombaient avec des gelées matinales assez conséquentes suivi d'un mois de mai frais et pluvieux. Il n'en a pas fallu davantage pour anéantir tous nos espoirs de récolte.

A partir du mois de juin, nous avons subi deux périodes de

canicules et une sécheresse persistante jusqu'à l'automne. Ce qui a mis en souffrance nos vergers et jardins.

Nous avons beau mettre en œuvre notre savoir faire, il y a une forme d'impuissance face à ces éléments naturels.

Mais arrêtons là nos déboires pour cette année qui se termine et gardons l'espoir que la prochaine saison nous apporte de nombreuses satisfactions dans notre passion qu'est l'arboriculture.

Que cette nouvelle année qui s'annonce, soit porteuse de confiance, de bonheurs, d'espoir et de progrès.

Bonne année 2020 à toutes et à tous.



## A la paroisse

A la paroisse...

Cette année, je voudrais rendre un hommage tout particulier à notre Sacristine, Madame Monique ROOS, qui depuis près de vingt ans consacre la majeure partie de son temps à cette mission qui lui tient tant à cœur.

En effet, après avoir pris la suite de Madame Claire SCHAEFFER en 2002, il ne nous est plus possible de compter le nombre d'heures passées à fleurir et orner les autels de notre église, souvent avec peu de moyens mais toujours avec la même dextérité et le même savoir-faire. Sa dévotion ne s'arrête pas là car n'oublions pas non plus tous les préparatifs pour les offices religieux. Rigoureuse, jamais rien ne manquait au prêtre pour officier. N'oublions pas non plus les visites aux personnes âgées à domicile ou dans les Ehpad alentours à qui elle apporte joie, réconfort et amitié.

Pour ce dévouement sans faille Madame ROOS, au nom du conseil de fabrique, de notre prêtre et de l'ensemble des paroissiens, je vous exprime toute ma gratitude. Nos vœux de bonne santé vous accompagnent au long de cette retraite tant méritée.

MERCI MONIQUE !

Quelques travaux sont envisagés pour l'année 2020 notamment la réfection des peintures de la sacristie ainsi que le traitement et la remise en peinture du mur arrière intérieur de l'église, miné par le salpêtre. Une mise en sécurité des escaliers menant aux tribunes est également prévue.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, une restauration de la porte principale de l'église a été réalisée au courant de l'été. Je voudrais ici, remercier notre maire Monsieur Francis MATHIS, qui comme chaque année, nous soutient sans condition dans nos projets ainsi que Monsieur Jacky WEILL, notre agent communal, pour le travail de restauration.



Je remercie également tous les bénévoles qui participent de près ou de loin à la vie paroissiale et à vous tous, au nom du conseil de fabrique de Sarraaltroff, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2020.

Le président  
J-M SCHWARTZ



## Club de l'Amitié de Sarraltroff et environs



Le club de l'Amitié de Sarraltroff, compte 126 adhérents, et 63 adhérents inscrits uniquement pour le voyage annuel.

Nous proposons de nombreuses activités pour ses membres qui se retrouvent tous les quinze jours pour la marche, les jeux de cartes, les jeux de société, mais aussi les voyages et animations diverses et pour les plus courageux, une séance hebdomadaire de gym douce les lundis de 17h00 à 18h00.

Tout au long de l'année les membres se sont retrouvés lors des différentes manifestations organisées : un LOTO, un concours de BELOTE, une marche au mois de mars suivi d'un repas, sortie asperges le 14 mai 2019 à Dorlisheim.

Le voyage annuel dans les Alpes Maritimes du 16 au 22 juin 2019 a rassemblé 108 personnes. Au lendemain du retour, le groupe a déjeuné au Couvent de Saint Jean de Bassel.

Le 27 juin 117 personnes ont assisté au repas de fin de saison.

Un repas choucroute a été proposé le 6 octobre aux personnes ayant participé au voyage à Gilette avec projection d'un diaporama.

Un deuxième repas choucroute a été proposé à tous les membres du club le 17 octobre avec présentation du voyage en Provence du 14 au 20 juin 2020.

Le comité a proposé une sortie (gratuite pour les membres) à la chocolaterie Bockel à Saverne le 9 décembre 2019.

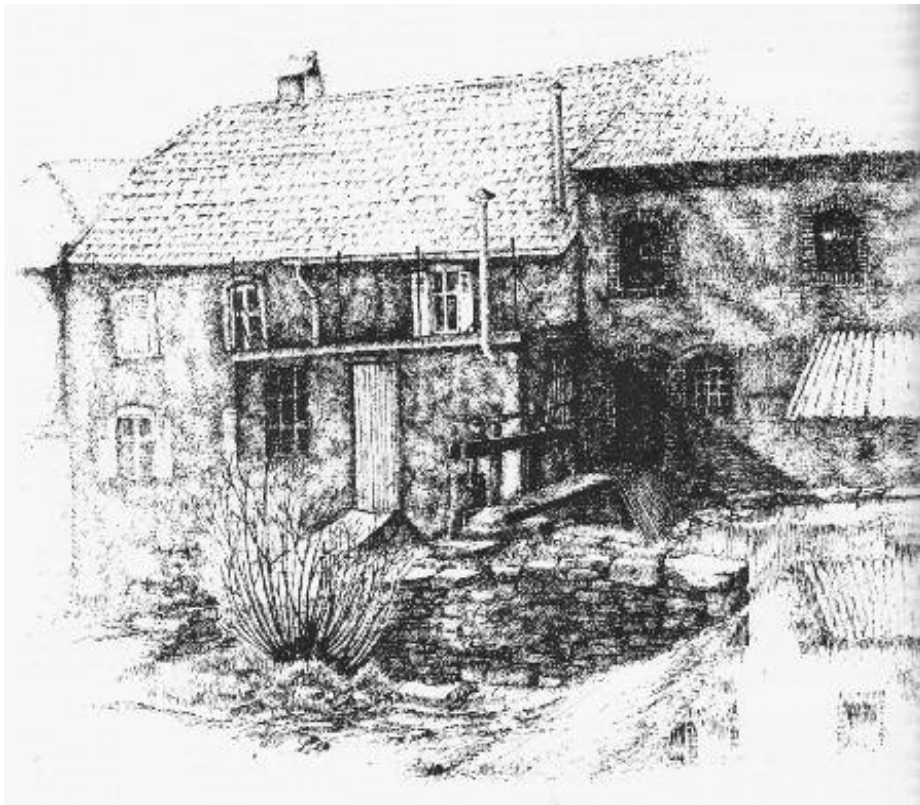
Le 15 décembre repas de Noël pour tous les membres.

Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues et pourront contacter le président au 06.85.08.74.51.

Le Président, André DANIEL



# Petite histoire illustrée du moulin de Sarraltroff des origines à nos jours



**De 1618 à 1648** la guerre de Trente ans ravage l'Est de la France et l'Europe centrale à l'origine de millions de morts, notamment les troupes suédoises soutenues par le roi de France dans notre région. Sarraltroff, village du Duché de Lorraine dans ce qu'on appelle la Lorraine allemande est ravagé et ne compte plus qu'une vingtaine d'habitants. Il faut le reconstruire au retour de la paix. Notamment le moulin source de revenus pour le seigneur et nécessaire à l'alimentation de ses habitants.

**En 1695** : Le seigneur de Sarreck Walther de Lutzelbourg dont les habitants sont les sujets cède un terrain au bord de la Sarre à Sarraltroff à Paulus Deutsch de Bettborn. Il y construit un moulin à farine à deux roues moyennant redevance au comte de Sarreck et y produit environ 270 tonnes de farine par an. Il retient environ 10 % de la production pour payer son service.

**1791 -1793** : probable construction de deux ponts sur la Sarre. Le passage se faisait à gué en aval du moulin. Dès 1580 et jusqu'en 1903 -1905 les floteurs de bois flottaient le bois des Vosges jusqu'à Amsterdam et un canal de dérivation passant sous le deuxième pont empêchait les trains de bois d'endommager les roues du moulin.

**1854** : Le creusement du canal de la

Marne au Rhin alimenté par l'eau de la Sarre fait chuter son débit et perturbe le fonctionnement du moulin.

**1872-1878** : La construction de la voie de chemin de fer entre le moulin et le village perturbe sa marche ce qui sera source de contentieux

**1905** : le moulin à farine s'arrête quand décède le dernier meunier Jacques Sins

**1906** : c'est le drame, sa fille Marguerite Sins épouse d'Antoine Rein, mère de cinq enfants âgés de deux à six ans, et enceinte d'un sixième enfant, se noie à hauteur du lavoir

Les transformations liées au canal et au rail avaient obligé le meunier à se tourner vers l'agriculture. Mais le passage du chemin de fer avait rétréci l'espace en avant du moulin, qui servait de cour de ferme, et qu'on appelle l'usoir. Cet usoir espace public à usage individuel sera source d'un conflit long et douloureux entre le propriétaire du moulin et la commune qui avait pris parti pour les lavandières car le successeur du dernier meunier, son gendre Antoine Rein (père), souhaitait donner un nouvel élan au moulin. Or depuis 1880, les femmes du village venaient de plus en plus nombreuses laver leur linge à la Sarre car la commune avait détruit son grand la-

voir situé à l'époque sous l'actuelle mairie et les nombreuses charrettes et brouettes de linge encombraient la cour du moulin. La situation se dégradait lorsque la commune décida de construire un lavoir en amont du mur d'étiage ainsi qu'en aval du moulin. Le meunier souhaitait se diversifier et installer une turbine électrique pour actionner une machine à battre le blé et un concasseur à céréales. Il en résulte un procès virulent devant les tribunaux qui se solda par la victoire du meunier. Le conflit diminua d'intensité en 1904 quand l'eau courante fut installée à Sarraltroff(château d'eau rue de Hilbeheim).

**1908-1914** : l'électricité alimente le moulin Rein avec sa batteuse à blé son concasseur à céréales ainsi qu'une pe-



...tite scierie à bande dans la cour. Le bâtiment est aménagé avec construction d'une nouvelle annexe perpendiculaire



au moulin. Une roue horizontale à ailettes orientables mue au fond d'une chambre par l'eau venant de la Sarre par un bief unique alimenté par un axe vertical un volant dont la lanière ac-



tionne une dynamo qui produit de l'électricité stockée par tout un en-



semble de batteries qui la restitue ensuite le tableau de bord permet de réguler le stockage et la distribution de l'électricité).



**1914** : un réseau de distribution d'électricité continue de 220 volts avec des compteurs pour les particuliers et l'éclairage public est installé. A partir de cette date le village sera électrifié. C'est la fin des bougies et des lampes à pétrole. Le moulin sera épargné lors des violents combats du début de la guerre à Sarraltroff pendant la bataille dite de Sarrebourg-Morhange en août 1914 contrairement à celui d'Oberstinzel incendié à cette occasion

Période de la guerre 1939-1945 :

- septembre 1944 : un train de chars allemands est attaqué tout près du moulin et un blindé dissimulé sous un auvent échappa à l'aviation alliée. Il ne faisait pas partie des Panzers transportés.

- Non loin du moulin lors d'une poursuite entre deux avions ennemis l'un d'eux largua ses bombes pour gagner de la vitesse d'où la mare appelée « trou de la bombe » (« Bombeloch » en dialecte) au milieu du parc encore visible à ce jour.
- Pendant l'annexion tous les habitants étaient obligés d'adhérer à une structure nazie en Moselle comme en Allemagne. Ils s'exécutèrent avec peu d'empressement. Le propriétaire du moulin de l'époque dut exercer la fonction d'Ortsgruppenleiter. Il en profita pour jouer un double jeu malgré le fait que les policiers allemands de la Gestapo lui rendaient régulièrement visite pensant avoir des renseignements. C'est ainsi qu'un agent de la Gestapo de Fénétrange du nom de Wirmling se rendait régulièrement au moulin pour avoir des nouvelles. Le propriétaire du moulin l'avait soudoyé avec des vivres ce qui calma ses ardeurs. Un jour cependant lors d'un passage, des évadés se trouvaient à l'abri à

l'étage dans une pièce au-dessus de la cuisine. Ils y chahutaient de façon imprudente. La femme du meunier fut obligée de frapper le plafond de la cuisine avec son balai pour qu'ils se calment et n'éveillent pas l'attention de l'allemand juste en dessous. On avait eu chaud.

- Le 20 novembre 1944 les Allemands se replient et font sauter le pont. Les chars de la deuxième DB de Leclerc emprunteront un gué en aval du moulin guidés par deux jeunes du village. Le passage sur le pont endommagé est rétabli avec des madriers ce qui fait que Quilichini, ses hommes et leurs chars obusiers passent la nuit dans la grange au carrefour dans la maison

de Karleskind Louis (à ce jour PF Motors et dépôt de pain) avant de reprendre leur avancée le lendemain vers Hilbesheim. Lors de ces événements les Allemands ont gravement endommagé les 2 croix de chaque côté du pont qui furent réparées par la famille Rein à savoir :

- la première est une croix d'accident érigée par son fils en souvenir de ses parents dont son père Dominique Karleskind((1756-1829) ancien maire de Sarraltroff mort noyé dans la Sarre
- la seconde côté Dolving est une croix de miséricorde rappelant les horreurs de la Révolution française en 1792 surtout celles de la période sanglante de la Terreur

Après la guerre Antoine Rein installe une nouvelle petite scierie à plat qui travaille pour le compte des ébénistes et la fabrication de billots pour les bouchers. Il achète la ferme du Sarrewald et s'y installe après son mariage et quitte le moulin.

**1954** : la production électrique s'arrête avec le passage au courant alternatif 220 V. Les habitants avaient d'ailleurs du mal à trouver encore des appareils électriques fonctionnant en courant continu. À ce jour la ferme du moulin désaffectée sert de grange.

### Que deviendra le moulin ?

**En 1954** EDF avait racheté le droit de bief de tous les moulins de la vallée de la Sarre et de la Bièvre interdisant de ce fait toute volonté de produire de l'électricité même à titre personnel. Du fait de la crise climatique et énergétique, à ce jour, l'entreprise EDF cherche à produire à nouveau de l'électricité renouvelable, ne serait-ce que pour répondre à la volonté politique du moment. Certains moulins sont remis en état pour produire du courant à usage local. Cela entraînera-t-il un jour une renaissance du moulin de Sarraltroff, l'avenir le dira.

Néanmoins on retiendra que depuis sa construction le moulin de Sarraltroff participa par sa présence, plus que tout autre, à la vie de Sarraltroff. On peut même dire qu'il occupa une place centrale car tout le village converge vers son emplacement près de la Sarre et son pont seul lieu de passage au bas du village contrairement à beaucoup d'autres moulins souvent situés à l'écart des villages. C'est le cas aujourd'hui encore où le moulin marque le début d'un lieu de promenade très fréquenté.

*Bertrand Kugler*

# Album souvenir



Madeleine et Robert Beauvais  
ont fêté  
leurs noces de platine



M. ROOS Théophile (né le  
05/02/1934) et Mme ROOS  
Cécile née HERINGER  
(née le 07/12/1934) pour  
leurs 85 ans



Mme STRICHER Jacqueline  
née KARLESKIND pour ses  
85 ans (née le 09/12/1934)



La bourse aux vêtements de l'association des parents d'élèves du RPI de Sarraltroff a été organisée à la salle des fêtes d'Oberstinzel

---



Visite de Saint Nicolas à l'école maternelle



# LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,  
ÇA CHANGE TOUT.

\_\_\_\_ **Crédit  Mutuel** \_\_\_\_

**CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES**  
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE  
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF  
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annoncesur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 631 008 € (RCS B 580 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbout, 75436 Paris Cedex 08, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous [www.cnias.fr](http://www.cnias.fr)